ESSAI

SUR LE

TÉTANOS RABIEN.

Se trouve, à Lyon;

Chez l'Auteur, rue Grenette,
Et chez Yvernault et Cabin, Libraires, rue St-Dominique, N.° 64.

A Paris,

Chez { Le Normant, rue St-Germain-l'Auxerrois,
Mequignon aîné, rue de l'Ecole de médecine,
Gabon, place de l'Ecole de médecine.

Nota. Le dépôt de deux Exemplaires a été fait à la Bibliothèque impériale.

ESSAI

SUR LE

TÉTANOS RABIEN,

OU

RECHERCHES ET RÉFLEXIONS sur la cause des accidens qui sont quelquefois la suite des morsures faites par les animaux dits *Enragés;* suivies de quelques notions sur les moyens de prévenir ou de guérir cette maladie.

PAR M. G. GIRARD, Docteur-Médecin, Membre du ci-devant Collége Royal de chirurgie, et de la Société de médecine de Lyon, Correspondant de la Société de médecine pratique de Montpellier.

Qui non distinguent in dolore partem agentem à patiente, neque poterunt penetrare naturam doloris, neque anodina.
Sanctorii Comment. in artem med. Galen..... pars secunda, questio 90 pag. 481.

A LYON,

De l'Imprimerie de BALLANCHE père et fils, aux halles de la Grenette.

1809.

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b22280996

AVIS PRÉLIMINAIRE.

Dans le courant de l'année 1808, j'eus l'honneur d'envoyer à l'Institut de France, un Essai sur le Tétanos Rabien. Je le jugeais peu digne d'être présenté à cette illustre Compagnie ; mais une sollicitation particulière et qui me flattait infiniment, me décida à le présenter, malgré ses nombreuses imperfections. Messieurs les Rapporteurs chargés de le faire connaître à la classe, en ont tiré des conclusions honorables pour moi.

D'après leur rapport, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de soigner de plus près ce travail, que je n'avais fait que pour moi ; d'y ajouter un plus grand nombre d'observations favorables à mon opinion ; et de ne pas taire plus longtemps les expériences que j'avais faites sur les animaux et dont je n'avais pas cru nécesaire de faire mention. C'est ce travail que je soumets aujourd'hui aux hommes de l'art.

Ce qui m'engage plus particulièrement à le rendre public, c'est la persuasion où je suis que la salive des animaux n'est jamais vénéneuse, et que c'est un malheur pour l'humanité de croire le contraire. Content d'avoir fait part de mes premières idées à l'Institut de France, j'aurais laissé au temps le soin de confirmer mon opinion ; mais l'on est si généralement aveuglé sur les causes de la rage, et le sort de la plupart de ceux qui en sont affectés ou qui craignent de l'être, est tellement agravé par l'empirisme et les préjugés, que je me croirais coupable de ne pas donner certaine publicité à mon travail. Je serai bien satisfait si j'atteins le but que je me suis proposé.

ESSAI

SUR LE

TÉTANOS RABIEN.

De la Rage.

La rage, dans le sens qu'on a attaché à ce mot, est une maladie convulsive, que l'on croit communément contagieuse, et causée par la salive d'un animal affecté de la même maladie.

Les médecins ont fait les recherches les les plus profondes, pour découvrir l'origine de la rage et le temps où elle a paru pour la première fois. D'après eux, Hippocrate n'en a pas fait mention dans ses ouvrages, et ce n'est que quelques siècles après lui que l'on trouve cette maladie décrite dans les auteurs. Mais il faut observer que, quoique le Père de la médecine ne paraisse pas avoir écrit

sur ce sujet, il nous prouve cependant dans plusieurs endroits de ses Œuvres et sur-tout dans ses *Coaques*, qu'il connaissait tous les accidens qui sont quelquefois la suite de certaines blessures, et qui leur donnent cette physionomie que l'on a caractérisée depuis lui, du nom de *rage*, d'*hydrophobie*. S'il n'en a pas fait une maladie, *sui generis*, c'est que ce grand homme étudiait la nature et ne supposait rien.

L'on sait d'ailleurs, que les anciens donnaient le nom de *sacré* à la plupart des maladies convulsives, parce que ne pouvant concevoir la cause qui les faisait naître, ils les attribuaient aux dieux, et s'adressaient à eux seuls pour en obtenir la guérison; et peut-être la maladie que nous appelons *rage* était mise au rang de ces maladies sacrées. (1)

Il me semble qu'il est facile de concevoir l'origine de l'erreur, dans laquelle on a été entraîné après la mort du divin vieillard.

On s'est servi dans tous les temps du mot *rage*, pour désigner un transport de colère, une vive douleur, etc. Les anciens ont, sans

---

(1) La Divinité efface les souillures : elle ne souille point, dit Hippocrate, dans son Traité de l'épilepsie.

doute , employé cette expression , pour faire connaître le délire furieux qui tourmente quelquefois les malades. Les médecins qui leur ont succédé, et qui ont vu de semblables accidens à la suite des morsures d'animaux, ont cru, par une fausse interprétation des expressions de leurs prédécesseurs, que c'était une maladie particulière, qu'ils avaient désignée sous le nom de *rage*. Alors ils ont cherché quelle pouvait être la cause de cette maladie, quelquefois si cruelle : et comparant les accidens qui sont la suite de la morsure des animaux venimeux, ils ont conjecturé que ces morsures faites par les loups, les chiens, etc. et qui étaient suivies d'accidens orageux, étaient causées par la salive de ces animaux, qui dans certains cas devenait rabieuse. On a bientôt fait de cette conjecture une vérité fondamentale que l'on a admis sans réflexion, sans réplique ; et déjà Galien a avancé que la salive d'un homme à jeun, lancée sur un animal, était un poison qui pouvait le faire périr.

Les médecins, tous séduits par cette fatale erreur, ont rapporté à cette salive, prétendue vénéneuse, la cause de différentes maladies, dans lesquelles bien sûrement elle n'avait aucune part ; et ils n'ont plus varié que dans la manière dont ils concevaient comment cette

salive agissait sur l'économie animale, pour causer tous les accidens rabiens.

Les uns ont cru, qu'introduite dans les chairs par une morsure, dans l'estomac par la déglutition, ou seulement par les pores de la peau, la salive rabieuse passait dans le sang et infectait toutes les parties soit fluides, soit solides.

D'autres ont pensé qu'elle se portait seulement dans les nerfs, et que les autres humeurs n'en étaient jamais altérées.

Il y en a qui ont soutenu qu'elle se portait seulement au cerveau; d'autres, seulement dans les glandes salivaires; d'autres, à l'œsophage, aux poumons, au diaphragme, à l'estomac, au foie, aux intestins.

Les praticiens qui ont le plus approché de la vérité, ont établi que la salive vénéneuse restait fixée dans la partie où elle avait été déposée par les dents de l'animal; et que là, elle causait par sa détérioration, et plus ou moins promptement, tous les accidens de la rage, par l'irritation nerveuse qu'elle y déterminait. Mais cette variété, dans l'époque du développement des accidens, les a fortement embarrassés, et ils en ont donné des explications qui ne peuvent pas plus être admises, que celles de la nature de ce prétendu venin, qu'ils ont tâché de faire connaître.

Comme une erreur en amène toujours une autre, des médecins ayant observé que quelques personnes étaient affectées de ce qu'on appelle *rage*, à la suite d'une morsure faite par des hommes ou des animaux malades, mais non *enragés*, ils en ont conclu, que la salive de ces hommes ou de ces animaux, devenait dans ces cas, vénéneuse, puisque ces personnes étaient affectées d'accidens rabiens : ils en ont tiré la même conséquence pour les morsures faites à la suite de la colère.

Le coup de bec d'un coq, d'un canard, une égratignure faite par la griffe d'un chat, ayant déterminé des accidens rabiens et mortels, des observateurs en ont également conclu, que ces animaux avaient donné la rage.

L'hydrophobie s'étant déclarée chez des hommes, à la suite de différentes maladies internes ; dès que quelques médecins ont pu rapporter cet accident à la respiration de l'air sorti de la gueule d'un chien prétendu enragé ; à celui des gaz qui s'échappent d'un cadavre mort, dit-on, de cette maladie ; à la nourriture qu'on a prise en mangeant de la chair d'animaux morts *enragés ;* en buvant du lait de ceux qu'on en croyait affectés ; à une plaie cicatrisée depuis 20 ans ; à une coupure

récente, faite par un instrument présumé chargé depuis long-temps de sucs rabiens, etc.: ils en ont également conclu, que c'était la suite d'une humeur rabieuse passée dans le sang, qui causait l'hydrophobie et la mort de ces sujets.

Je ne finirais pas si j'avais à signaler toutes les erreurs, toutes les fausses conséquences qu'on a émises jusqu'à ce jour, sur la cause des maladies appelées *rage*, et qui sont attribuées à une salive vénéneuse. Je dois dire cependant que M. Bosquillon, vraiment recommandable par ses talens et par son érudition, qui, rassasié, pour ainsi dire, de toutes les erreurs des auteurs sur ce sujet, a tâché de prouver que la maladie appelée *rage*, n'a jamais existé réellement, et cela est vrai; mais que les accidens, suite d'une morsure, ne sont causés que par la terreur que la crainte de cette maladie fait naître dans ceux qui ont été blessés par un animal; c'est une erreur qui peut avoir des suites funestes.

Il faut convenir que plusieurs médecins ont reconnu qu'on attribuait quelquefois à la salive, des maladies dans lesquelles elle n'avait aucune influence; et d'autres, étudiant aussi la nature de plus près, avec un esprit moins prévenu, ont eu des doutes, et ont été même

au moment de saisir la vérité : tels sont, entre autres, Morgagni, d'après les recherches qu'il a faites ; Vaughan, Giraud, Huzard, Levraud, Bosquillon, Valentin, Gorcy, etc. et ceux tels que Pouteau, Leroux, Baudot, Enaud, Chaussier, etc. qui ont cru que dans la plaie seule était fixé le venin qui déterminait tous les accidens. Si ces médecins eussent été moins prévenus ; s'ils eussent plus réfléchi au rôle vraiment absurde qu'on fait jouer à cette salive, si faussement redoutable, ils auraient sans doute bien mieux que moi, signalé l'erreur de nos pères.

Telle est l'idée générale de cette maladie, appelée *rage*. Je vais tâcher de la faire mieux connaître. Les preuves sur lesquelles j'établirai mon opinion, doivent seules fixer l'attention et le jugement du lecteur.

Dans l'affection rabienne, la maladie est locale, la salive prétendue vénéneuse d'un animal n'y est pour rien ; le désordre de l'organisme, qui est quelquefois la suite d'une blessure, n'est causé que par une irritation fixée dans la partie précédemment affectée par les dents d'un animal.

Pour établir cette vérité, je diviserai mon travail en trois parties. Dans la première, je

prouverai que la salive des animaux n'est jamais vénéneuse ; dans la deuxième, que les accidens qui sont quelquefois la suite des morsures faites par les animaux, sont les mêmes que ceux qui sont déterminés par toute autre cause, et que par conséquent la salive n'y entre pour rien ; dans la troisième partie, je donnerai quelques notions sur les moyens de prévenir et de guérir le tétanos rabien.

Pour peu que l'on réfléchisse, et si l'on ne se laisse pas prévenir par la gravité des accidens, on sentira que le passage des venins animaux dans le sang est vide de preuves, qu'il est même inutile de le supposer, pour saisir la cause qui fait naître et développer ces accidens.

L'expérience nous démontre que dès qu'un fluide délétère est introduit dans la peau, dans les chairs, ou même dans le sang d'un animal, par le moyen d'une injection (1), les accidens se déclarent aussitôt et sont plus ou moins orageux, plus ou moins dangereux, selon le genre de sensation, d'irritation, que ce fluide étranger exerce sur les parties sur

---

(1) Fontana, sur les venins.

lesquelles il est appliqué. C'est ainsi que la piqûre de quelques insectes fait de suite une impression, cause une douleur, puis un engorgement à la peau, plus ou moins prononcé, lorsque ces accidens ne sont pas seulement la suite du genre de plaie faite par ces insectes, comme cela arrive le plus souvent (1). C'est ainsi que des flèches empoisonnées, la morsure du serpent à sonnettes, font périr si promptement les hommes et les animaux; c'est ainsi que le venin de la vipère tue si promptement les petits animaux, et fait naître dans l'homme des accidens plus ou moins graves, en raison de son activité. Si la bave d'un animal était vénéneuse, comment concevrait-on que, par une espèce de privilége particulier, elle passât dans le sang, y circulât pendant 20, 40 jours, et quelquefois plusieurs années, sans produire aucun accident? Avons nous quelque exemple qui lui soit analogue, qui puisse nous fournir un sujet de comparaison?

---

(1) *Ipse igitur censet cum asili aculeus sub cutaneum aliquem crassiusculum nervum forte campungit, tum bovem furere; cum eum non compungis, non furere.....* Morgagni de sedibus et causis morborum, tome 3, pag. 270, n.° 26. Voyez dans la même lettre les opinions des différens médecins et naturalistes, sur ce sujet.

La douleur qui se fait sentir aussitôt à la partie lésée, par un animal venimeux, l'inflammation qui la suit promptement, et successivement tous les autres accidens; les moyens qu'on emploie pour les faire cesser, et qui ne sont appliqués quelquefois, que plusieurs heures après l'événement, tels que les différens caustiques, etc. et sans doute le refus que feraient les vaisseaux absorbans, d'admettre des fluides qui leur sont étrangers; tout prouve que ces venins ne passent pas dans le sang et que la maladie est locale. Un homme fut mordu au doigt par une vipère, dit Kramer (1), les défaillances, les convulsions, le délire s'étaient emparés du sujet. Trente-deux heures après la morsure on fit l'amputation de ce doigt, et le malade fut bientôt rétabli.

Et, toujours par analogie, il en est de même des poisons végétaux; on a cru dans un temps, et quelques personnes pensent encore aujourd'hui, que les ravages qu'ils causent ne sont qu'une suite de leur introduction dans le sang; tandis que des expériences prouvent, que c'est aussi par le genre d'irritation qu'ils font éprouver aux nerfs de l'estomac, ou à ceux des autres

(1) Pouteau, de la rage, pag. 20.

parties

parties sur lesquelles ils sont appliqués. Les accidens que cause quelquefois l'opium introduit dans une dent cariée (1), dans l'anus, dans l'oreille ; ceux que causent les fumigations de la jusquiame (2) ; l'application sur un ulcère du *solanum lethale* (3) ; le chatouillement de la plante des pieds ; les effets de la musique (4) que je rappelle aussi à l'attention comme sujet de comparaison et preuve ; les différens gaz délétères que l'on respire, tout sert à le confirmer. Il n'y a de différence entre les poisons végétaux et minéraux, qu'en ce que les premiers tuent par l'impression qu'ils font sur les nerfs, d'où résulte le désordre dans l'organisme, et ensuite quelquefois dans la partie, et que les seconds commencent leurs ravages par leur causticité ; la douleur qui en résulte achève de faire périr le malade par le désordre qu'elle cause dans le système nerveux. D'ailleurs, comment concevoir que ces poisons végétaux passent dans le sang

(1) Hist. de la chir. tom. 2, pag. 185.

(2) *Idem*, pag. 625.

(3) Prix de l'Acad. roy. de chir., *in*-12, tom. 3, pag. 354 et suivantes.

(4) Andry, Recherches sur la rage, 3.e édit. Traitement fait à Senlis, pag. 63. Voyez la maladie de Nicator, dans le 7.e liv. des Epidémies d'Hippocrate.

sans changer de nature, sans devenir homogènes à nos humeurs; si l'on considère qu'une petite dose suffit à ceux qui ne sont pas accoutumés à leur usage, tandis que ceux qui s'y accoutument peu à peu, au point de s'en saturer, pour ainsi dire, n'en sont point incommodés, et que même quelques-uns parmi eux, et peut-être tous contribuent quelquefois au rétablissement de la santé? C'est que l'estomac s'accoutume peu à peu à l'impression de ces substances, dont l'usage devient même un besoin, comme le nez s'accoutume au tabac, la langue aux alimens épicés, la bouche aux liqueurs fortes, les intestins aux purgatifs, etc. L'histoire seule de Mithridate aurait dû faire tirer une conséquence juste de l'effet de ces différens poisons; comme aussi les moyens que l'on emploie avec succès pour en détruire l'effet lorsque le système organique n'est pas trop affecté, et qu'il est encore possible de rompre le spasme nerveux qu'ils déterminent (1).

M. Pinel fit avaler à un jeune homme le suc d'un citron édulcoré avec le sucre et mêlé dans une verrée d'eau; cela suffit pour détruire tous les accidens causés par l'effet ordinaire

(1) *Voyez*, Physiologie positive, par M. Fodéré, tom. 2, pag. 92.

de deux grains d'opium qu'il avait pris. C'est le vin bu par les voleurs du temple de Pallas, qui les préserva de la mort que leur aurait causée la ciguë qu'ils avaient avalée (1). C'est par le genre d'impression que quelques végétaux font sur l'estomac, que l'on peut concevoir facilement pourquoi quelques-uns servent de nourriture à des animaux, tandis qu'ils sont des poisons pour d'autres (2), et qu'il en est de même de l'effet de quelques substances pharmaceutiques.

Pour croire qu'il soit nécessaire que la salive, prétendue vénéneuse, passe dans le sang pour exercer, dans la machine animale, tous les désordres qu'on lui attribue, il faut croire aussi, comme le pensent quelques médecins (3), qu'il n'en passe qu'une partie, puisque l'impression que les malades ressentent à la plaie ou à la cicatrice, la douleur, l'engorgement, et même quelquefois l'ulcération de cette cicatrice, suite d'une morsure, doivent faire conclure, qu'une partie seulement de cette salive est restée

---

(1) Cours de littérat. par de la Harpe, tom. 4, p. 97.

(2) J'avais un perroquet qui était très-familier, on lui donna des dragées amères: il mourut deux jours après. Je lui trouvai dans l'estomac et les intestins des endroits phlogosés et ulcérés.

(3) Bouteille, Mém. de la Soc. roy. de méd. an 1783, etc.

fixée dans la plaie jusqu'au développement des accidens, et que là, comme l'autre partie circulant dans le sang, bénigne, homogène avec nos humeurs pendant plusieurs jours, plusieurs mois, plusieurs années, elle se détériore tout-à-coup et se transforme en poison des plus violens. N'est-il pas clair que ce n'est qu'une supposition invraisemblable, que c'est une erreur palpable pour tous ceux qui veulent y réfléchir un instant, pour tout médecin qui verrait pour la première fois, et sans prévention, cette maladie ? C'est pourquoi, quelques-uns l'ont prise quelquefois pour une esquinancie ; et c'est aussi ce qui est arrivé à ce médecin dont parle M. Gorcy, dans son observation insérée dans le Journal de MM. Corvisard et Leroux (1); il crut avec raison, que l'officier qui en fait le sujet, était affecté du tétanos, et cependant cet officier mourut de ce qu'on appelle *rage* : M. Gorcy ne s'y serait pas trompé si son esprit n'eût été prévenu.

Le passage des venins dans le sang est donc supposé ; les différens accidens que causent les venins, ne sont donc qu'une suite du genre d'irritation qu'ils déterminent à la partie qu'ils

(1) Février 1807.

oppressent par leur contact, et la salive des animaux ne peut leur être comparée.

Il est reconnu qu'en général les plaies faites par les animaux, dits *enragés*, se guérissent tout aussi facilement que les plaies simples; la salive de ces animaux, introduite dans une blessure, est donc un fluide doux qui ne cause aucune impression aux parties avec lesquelles il est en contact. Alors, que doit-il arriver? Si cette salive n'est entraînée par le sang ou par la suppuration de la plaie, elle sera reprise par les vaisseaux absorbans répandus dans le tissu de nos parties; confondue avec les autres humeurs, comme notre propre salive que l'on introduirait dans une plaie, elle se sanguifiera de nouveau; qu'on me permette cette expression, comme se sanguifient de nouveau la lymphe et les autres fluides qui abreuvent, qui nourrissent nos organes, ou ceux qui en entretiennent le jeu et la flexibilité; ce ne sera plus de la salive: c'est ainsi que le venin de la vipère, étant avalé, ne cause aucun accident quelconque, parce que, confondu avec les humeurs qui sont dans l'estomac, il y subit des changemens qui le rendent propre à la sanguification (1);

(1) *Voyez* l'Observation relative à la sœur Vialis, dans l'Essai sur la rage, par Pouteau.

et quand même cette salive que l'on dit si dangereuse passerait dans le sang, le malade ne courrait aucun danger. De même on ne peut donc soutenir que la salive reste fixée dans l'endroit où elle a été déposée par les dents de l'animal; c'est, comme je viens de le prouver, contre toute vraisemblance, contre toutes les lois connues de l'économie animale. Aussi les médecins qui ont bien senti cette difficulté prétendent, les uns qu'elle est gluante, et la comparent à l'huile, au cambouis qui s'attache aux draps; d'autres qu'elle se durcit dans la plaie, qu'elle y prend une forme plâtreuse; mais l'ont-ils aperçue, l'ont-ils fait voir à la pointe de leur scalpel? Et n'est-ce pas encore une supposition invraisemblable, dont ils ne se servent que parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens pour rendre raison d'une erreur qu'ils regardent comme une vérité?

En vain quelques médecins comparent cette salive au virus de la petite vérole, de la syphilis, etc. (1). La différence est trop tranchante dans la marche et la terminaison de ces maladies, pour former une analogie avec le prétendu virus rabien.

---

(1) Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783, pag. 80.

Ces médecins, pour appuyer leur opinion, leur comparaison, prétendent que dans certaines maladies, la salive dégénère en virus rabieux; mais je demanderai à ceux qui pensent ainsi, sur quel principe de physiologie, d'après quel exemple pathologique, quelles sont les expériences enfin sur lesquelles ils peuvent étayer leur sentiment ? Il me semble qu'il est facile de faire sentir l'inconséquence de cette manière de voir.

En effet, un épileptique ou un animal malade cause la rage par sa morsure, parce que, dit-on, sa salive devient virulente; mais la bouche de l'épileptique, ou la gueule du chien malade est alors pleine de ce virus; il doit s'en absorber beaucoup par les pores de la peau de l'intérieur de la bouche, des lèvres du malade, par sa déglutition; il faut croire alors que, d'après cette absorption, ce virus passe dans le sang et doit déterminer tous les accidens de la rage, parce que l'état physique du sujet n'est pas en rapport avec ce virus. Cependant cet épileptique, ou cet animal malade se rétablit sans remède. Qu'est devenu ce prétendu virus? Peut-on croire à l'observation de Cœlius, qui prétend qu'une couturière devint enragée pour avoir passé à sa bouche un fil qui depuis long-temps avait été infecté

d'une salive rabieuse (1)? Peut-on croire que ce praticien dont parle Cadran, soit mort de la rage quatre mois après avoir baisé son chien, avant de le faire noyer, parce qu'on le disait enragé (2)? N'est-il pas évident que ces malades sont morts de la peur ou des suites de toute autre maladie, et que, sans cette funeste erreur, Cœlius et Cadran auraient sauvé la vie à ces malades. N'est-il pas évident que cette erreur en impose encore à quelques personnes qui croient que la salive se métamorphose quelquefois en virus, en poison pour causer des maladies dans lesquelles il est clair qu'elle n'a aucune part.

Ainsi, si M. Vaughan a tort de regarder la salive d'un animal enragé comme un poison (3) qui n'attaque que les nerfs ; il a donc raison de dire, contre l'opinion de M. Leroux (4), que cette salive n'altère aucune humeur, qu'elle n'est pas contagieuse.

Ces médecins ont cru, d'après le même principe, que dans la colère la salive prend un caractère rabieux. Outre les raisons que je

---

(1) Andry.

(2) *Id.* Voyez, pag. 244 du même auteur, l'Histoire de la femme de St-Calais.

(3) Dans Andry.

(4) Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783, pag. 24.

viens de donner relativement aux maladies que l'on accuse de dénaturer la salive, je ferai observer de plus que si la colère rendait la salive rabieuse, les chiens, les loups qui se battent avec acharnement, soit pour se disputer une proie, soit pour se ravir l'objet de leurs passions amoureuses, etc. ces animaux, dis-je, devraient se donner souvent la rage par l'introduction de leur salive dans les blessures qu'ils se font. C'est ce qui n'est pas reconnu. Et pour prévenir une objection, j'observerai que si ces sortes de plaies sont rarement suivies de danger chez les animaux, c'est que cette classe d'êtres se rapproche des plantes quant à leur degré d'irritation ou de sensibilité, si l'on veut. Les expériences que l'on fait journellement sur eux le prouvent d'une manière incontestable. L'homme, au contraire, a toutes ses parties douées d'une sensibilité bien plus exquise, d'un degré d'irritabilité plus prononcé; aussi l'homme est sujet à beaucoup plus de maladies et à beaucoup plus de danger dans les maladies que les animaux. Personne n'ignore que chez l'homme les blessures sont dans ce dernier cas. On en trouvera assez de preuves dans ces recherches.

Et ce qui démontre qu'il n'en est pas de même chez les animaux, c'est-à-dire, que leurs blessures ne sont pas suivies d'autant de dangers que chez l'homme, ce sont les expériences que j'ai faites sur quelques chiens dans l'intention de leur causer la rage.

Messieurs Jambon, bien connus par leurs talens, leur dextérité et leur zèle pour tout ce qui peut contribuer aux progrès des sciences, ont eu la complaisance de faire pour moi des espèces de pinces de différentes grandeurs, à l'extrémité desquelles ils ont adapté solidement des mâchoires de chien et de chat. J'ai eu beaucoup de peine à mordre des chiens avec ces instrumens. Voyant que je ne pouvais que percer leur peau, et que je n'entamais d'aucune manière les chairs de ces animaux; que dans les efforts que je faisais, les dents se cassaient plutôt que de remplir mon but, je pris le parti de faire à ces chiens de petites incisions à la peau des cuisses près des jambes, et à la faveur de ces ouvertures, j'introduisis des érines simples et doubles que je fis pénétrer longitudinalement le long des cuisses à la profondeur de deux ou trois pouces. J'ai ensuite piqué, déchiré les chairs avec ces instrumens. Je fus aidé dans ces cruelles tentatives par MM. Deschamps fils cadet,

et Gastinel , qui , avec la permission de MM. Deschamps père , et Pilet , pharmaciens distingués , ont bien voulu recevoir chez eux et soigner ces animaux. Des trois qui ont été soumis à mes expériences , l'un a été peu incommodé ; le deuxième a été malade pendant quelques jours : alors il mangeait, mais il ne buvait presque pas ; il faisait souvent craquer ses dents , et beaucoup de bave coulait de sa gueule ; sa mâchoire était agitée de mouvemens convulsifs. Ces accidens n'eurent aucune suite. Le troisième a été pendant trois jours très-malade ; il ne mangeait ni ne buvait, et lorsqu'on lui présentait de l'eau , il se cachait soit dans son chenil , soit derrière , quelquefois il avait l'air de fuir par crainte ; il avait aussi des mouvemens spasmodiques à la mâchoire , et il tremblait continuellement ; il se rétablit promptement. Soumis à une seconde épreuve plus forte que la première, il a éprouvé les mêmes accidens, mais ils étaient moins prononcés ; il mangeait quelque peu de friandises, avec peine, parce qu'il éprouvait beaucoup de difficulté à mouvoir sa mâchoire ; son cou était engorgé , ses extrémités de derrière qui avaient été opérées , étaient agitées de mouvemens convulsifs : il se rétablit encore. Je ne fis aucun pansement aux plaies de ces animaux.

Après avoir gardé ces chiens pendant près de deux mois, l'embarras qu'ils donnaient, le bruit qu'ils faisaient souvent la nuit, et surtout la mal-propreté qu'ils causaient nous décidèrent à les noyer avant la guérison de leurs plaies qui suppuraient beaucoup.

On peut tirer quelques conséquences favorables à mon opinion, d'après ces expériences quoique très-incomplètes ; et j'avoue que je ne me suis décidé à les rendre publiques que pour faire observer que si l'on tentait sur les hommes ces mêmes expériences, bien sûrement le tétanos et la mort termineraient la maladie du plus grand nombre (*).

Si donc les blessures causent rarement la mort à ces animaux, il n'en est pas moins vrai que la colère ne rend pas leur salive rabieuse.

Si dans quelques cas la salive prenait un caractère virulent, propre à causer la rage, comme la petite vérole est propre à se propager par l'inoculation, il serait facile de faire naître le tétanos rabien en inoculant cette salive. Cependant MM. Vaughan, Giraud, Huzard, ont fait des expériences sur les animaux, par ce procédé, et ils les ont faites sans succès. Je l'ai essayé moi-même avec mon ami Bonnefoy, lorsque nous étions chirurgiens à

(*) *Voyez* la note A à la fin de l'Ouvrage.

l'Hôtel-Dieu de Lyon. La salive prise sur une fille âgée de 18 ans et qui était dans le dernier degré de la maladie, suite d'une morsure que lui fit au pouce un petit chien qu'elle ne connaissait pas et qu'elle voulut caresser; cette salive, dis-je, insinuée avec une lancette, au moment où elle sortait écumeuse de la bouche de la malade, et qu'elle était en convulsion, n'a produit aucun résultat, malgré huit piqûres que Bonnefoy fit aux parties internes et supérieures des quatre membres de ce chien, et j'avais soin de prendre de la nouvelle bave à chaque piqûre; nous avons vu cet animal pendant plus de six mois après cette inoculation; il n'a pas été malade un seul instant.

Je ne parle pas des expériences dont M. Valentin fait mention dans sa lettre sur la rage (1). Ce médecin est trop instruit, trop ami de la science, pour leur avoir donné de la publicité, si sa bonne foi n'eût été trompée.

D'après tout ce que je viens de dire, je peux conclure que la salive de l'homme et des animaux n'est jamais rabieuse; et si je prouve, comme je l'espère, dans ces recherches et réflexions, qu'il survient quelquefois à la suite des plaies dans lesquelles

(1) Journal de la Soc. de méd. de Paris, décembre 1807.

on ne peut soupçonner aucun virus, les mêmes accidens qui peuvent arriver à la suite de celles dans lesquelles on suppose l'introduction d'une salive rabieuse, j'aurai rempli mon but et contribué aux progrès de l'art de guérir. On a tellement été aveuglé sur cette maladie depuis deux mille ans, que les amis de l'humanité me sauront au moins gré d'avoir donné de nouvelles idées, une nouvelle impulsion pour l'étude de cette affection, si improprement appelée *rage*.

Quelquefois les cicatrices des plaies sont mal organisées, la circulation des fluides s'y fait avec une certaine gêne. C'est cette gêne qui, pour peu qu'elle augmente, cause les douleurs que l'on éprouve aux cicatrices des plaies, des ulcères, ou à la suite des fractures, des luxations, des entorses, etc.; lors des variations de l'atmosphère, du froid, des fortes passions, etc., la force vitale est obligée de faire un certain effort, pour vaincre l'obstacle que ces cicatrices opposent à la libre circulation des fluides, parce que sans doute, comme lorsqu'on a reçu un coup sur ces parties, il se fait une légère accumulation de ces fluides : de-là la douleur plus ou moins vive que l'on éprouve, et qui peut même causer des convulsions, ainsi qu'on l'a vu quel-

quefois (1) : le calme renaît lorsque la force vitale a triomphé de l'obstacle qui gênait ses fonctions.

Dans les cicatrices des plaies faites par les animaux dont les dents sont longues, aiguës, crochues, l'obstacle à la libre circulation des fluides, doit être en raison de la forme de ces cicatrices lorsqu'elles sont mal organisées. Si par une cause quelconque la résistance devient plus considérable ; si la force vitale ne peut la vaincre, cette cicatrice devient un corps étranger, dont la nature tend à se débarrasser. La partie s'engorge ainsi que celles qui l'environnent ; alors les nerfs sont, comme dans les autres cas analogues, tiraillés ou comprimés. Il y a par conséquent aussi douleur et quelquefois, par suite, des convulsions qui peuvent faire périr le sujet, avant que la nature ait achevé son travail, avant qu'elle ait pu détruire la cause qui l'oppresse (2).

Telle est la cause de la mort de cet

---

(1) *Voyez* la Chirurgie d'Heister, tome 5, Epilepsie à la suite d'une plaie cicatrisée. — Pinel, Nosog. philos. tome 3, page 157 et suiv. — Bartez, Nouv. Elém. de la science de l'homme, tome 2, page 134 et suiv.

(2) *Voyez*, dans l'Anat. génér. de Bichat, le Système organique de la vie animale.

officier dont parle M. Gorcy (1). Il avait été mordu à la main huit mois auparavant, par un chien qu'il tua sur-le-champ, parce que cet animal l'avait mordu plusieurs fois précédemment; il se heurta violemment le pouce de la main mordue, et éprouva à la cicatrice une douleur très-vive. Cette cicatrice de la plaie, faite par le chien, en fut troublée; la circulation des fluides fut gênée; sans doute un léger engorgement en fut la suite, et de-là tous les accidens qui firent périr le malade déjà tourmenté par des affections de l'ame.

Telle est l'observation rapportée par M. Bauvais (2). Un écolier de 10 à 12 ans fut mordu à la jambe par un chien; six mois après, la cicatrice étant bien faite, il reçut un coup de pied à cette cicatrice; aussitôt ce jeune homme tombe et prend un accès de rage; un deuxième accès succéda bientôt et le fit mourir.

« Tout est tellement lié, dit Bichat, d'après » Hippocrate, et enchaîné dans le corps » vivant, qu'une partie quelconque ne peut être

(1) Journ. de méd. de Paris, février 1807. — *Voyez* aussi les Mem. de la Soc. roy. de méd. an 1783, pag. 149.

(2) Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783, page 38.

» troublée

» troublée dans ses fonctions sans que les » autres ne s'en ressentent aussitôt. » Aussi il est à présumer qu'une vive émotion peut causer le même effet dans une cicatrice mal organisée. « On doit convenir, dit M. Valentin (1), » que l'affection profonde de l'ame, la frayeur » ou un accès de colère, après un temps plus » ou moins éloigné de celui où la morsure » a été faite, sont des causes déterminantes » de l'hydrophobie ; de même une blessure » dans le voisinage des parties nerveuses et » membraneuses des extrémités, le tétanos » survient quelquefois, en vertu d'une pré-dis- » position particulière de susceptibilité du » sujet, de l'exaltation de la sensibilité, de » la répercussion de la transpiration. »

Ne pourrait-on pas présumer aussi, que quelquefois la nature éprouve une gêne lors de la réorganisation de la partie qui a été blessée ? Les sucs propres à ce changement continuel de texture, auquel nous sommes soumis (2), sont arrêtés dans leurs fonctions,

(1) Journal de la Soc. de méd. de Paris, décembre 1807.

(2) Vous n'êtes pas aujourd'hui ce que vous étiez hier; demain vous ne serez pas ce que vous êtes aujourd'hui. Il en est de nous comme du vaisseau de Thésée, que nous conservons encore, mais dont on a plusieurs fois renouvelé toutes les parties. *Voyages du jeune Anacharsis en Grèce, discours sur les causes premières*, in-12, *tome* 3, *page* 325.

ils s'engorgent dans la partie, et de-là tous les accidens dont je viens de parler.

D'après le genre de morsure faite par les animaux dont les dents sont longues et aiguës, il arrive aussi quelquefois que les parties extérieures de la plaie se guérissent avec facilité, ou seulement par approximation, tandis que la piqûre qui est dans le fond n'est pas encore cicatrisée; et c'est lorsque la nature travaille à la guérison de cette piqûre, que les accidens rabiens se déclarent, accidens causés par l'engorgement plus ou moins prononcé des parties environnantes, et nécessaire pour achever la guérison totale de la plaie. Aussi a-t-on remarqué (1) que les grandes plaies, celles avec déchirement étaient rarement suivies de danger, parce que les dents de l'animal ont mis, dans ces cas, toute la blessure à découvert, et ont imité ce que nous nous proposons de faire avec l'instrument tranchant, ou le caustique, toutes les fois qu'il faut rendre simple une piqûre, une plaie que l'on veut débrider, crainte d'accidens, un ulcère sinueux, etc.

---

(1) Enaud et Chaussier, sur la rage. — *Voyez* le Mém. de M. Bosquillon, dans le 5.e vol. des Mém. de la Soc. méd. d'Emulat.

D'après cette explication, il est facile de concevoir pourquoi la plaie du vieillard, dont parle M. Guillemeau (1), n'a été suivie d'aucun danger. Le loup, dit *enragé*, coupa en deux la lèvre de cet homme, dans le moment où il tirait de l'eau d'un puits ; un chirurgien en fit heureusement la suture, et il fit bien; la plaie se cicatrisa promptement. C'était une plaie simple ; ainsi le malade n'a pu courir aucun danger, en supposant qu'elle fût couverte de salive rabieuse comme le pensait l'auteur de cette observation.

Il est inutile de recourir à une salive déposée dans une partie quelconque, ou circulant dans le sang, pour rendre raison des symptômes graves qui sont quelquefois la suite d'une morsure dite d'*enragé*. N'a-t-on pas vu des plaies en produire de semblables, sans qu'on puisse soupçonner ce virus (2) ? Il est évident, par exemple, que ceux qui sont morts pour avoir disséqué des hommes ou des animaux, n'ont eu ce malheur, comme bien d'autres, après des ouvertures de cadavres, « que parce que des

(1) Andry, Recherches sur la rage, page 26.

(2) *Quidam verò præ vulneris dolore, quod nullo merito terreat, spiritum quidem traxerunt, delirio tamen ac febre perierunt.* Hippocrate, Prédic., lib. 2, sect. 2, page 97, *édit. de Foës.*

sucs corrompus ont été introduits dans les plaies qu'ils se sont faites avec le scalpel. Deux anatomistes anglais, qui s'étaient blessés en disséquant le cadavre d'un hydrophobe, dit Asti (1), ne devinrent pas enragés ; mais l'un deux perdit le doigt par la gangrène, l'autre eut un érysipèle violent et une tension affreuse dans toute la main. Meischner rapporte qu'un homme se blessa avec des instrumens qui avaient servi à tuer des animaux *enragés*, il mourut *enragé* lui-même, quoique ces instrumens fussent, depuis leur usage, couverts de rouille (2). En comparant ces observations, on voit la différence des accidens que peut produire une cause à-peu-près semblable, suivant la position de la plaie et l'état physique du sujet ; mais chez ces malades, il n'y a pas eu dans leurs plaies d'introduction de suc rabieux ; cependant l'un est mort de la rage, et certainement les deux autres ont été au moment de subir le même sort. Nous citerons beaucoup d'observations qui laisseront ce fait sans réplique.

« Ne pourrait-on pas faire, dit M. Valentin, » un rapprochement entre les accidens produits » par une morsure et le spasme général ou

---

(1) Andry.

(2) *Idem.*

» tétanos, qu'une piqûre, une plaie contuse, ou » une lacération quelconque aux mains, aux » pieds ont déterminés. » Ce rapprochement sera en effet frappant, si l'on compare les accidens rabiens à ceux qui caractérisent le tétanos. « Dans cette maladie, dit M. Pinel (1), outre les » convulsions, il y a souvent difficulté et même » impossibilité dans la déglutition ; le plus » souvent l'exercice de la pensée et des fonctions » des sens est libre ; mais quelquefois il y a » délire, lésion de la voix, de la respiration. »

Si l'on compare ces accidens à l'épilepsie ; dans ce cas, les malades éprouvent aussi, comme dans la *rage*, des insomnies, des rêves fatigans (2) ; une impression à la partie affectée, impression qui se propage le long du nerf, se porte au gosier où il cause une gêne suffoquante (3) ; au cerveau, et détermine des convulsions générales, des grincemens de dents, une abondance de salive à la bouche, et même quelquefois une hydrophobie. (4)

---

(1) Nosograph. philosoph., tome 3, page 173. — *Voyez* le Journal de la Soc. de méd. prat. de Montpellier, juin 1803, Mém. de M. Gasc. — Dans les Epid. d'Hippoc. liv. 7, le petit garçon d'Echarmode.

(2) Tissot, Traité de l'épilepsie.

(3) Traité des affections vaporeuses du sexe, Raulin, p. 43.

(4) Andry. — De Sauvage, page 4 de la traduction.

Si l'on compare les accidens rabiens aux convulsions causées par des vers dans les intestins, dans l'oreille (1), à ceux qui sont la suite d'un nerf à moitié coupé ou plutôt tiraillé par les parties environnantes, suite d'un vice dans la cicatrice, à ceux qui résultent quelquefois d'une fracture compliquée, de corps étrangers introduits dans les chairs et qui ont des aspérités, comme des balles de plomb, etc., dans tous ces cas, dis-je, l'analogie est parfaite.

« Un homme fut blessé d'un dard aigu » derrière la tête, un peu au-dessus du chignon » du cou, la blessure qu'il reçut ne semblait » pas mériter la peine qu'on en parlât, car elle » ne pénétrait pas avant. Quelque temps après » qu'on eût arraché le dard, il éprouva les » mêmes contractions que ceux qui sont attaqués » de l'opistothonos ; ses mâchoires se serrèrent » l'une contre l'autre, et s'il prenait quelque » chose de liquide, lorsqu'il essayait d'ava- » ler, ce liquide ressortait par les narines ; » tout alla toujours en empirant, et il mourut » le lendemain (2). » Qu'on suppose maintenant qu'un semblable accident fût arrivé il y a quelque temps, et qu'au lieu d'un dard, le malade eût été blessé par la dent d'un chat inconnu ;

(1) Journal de méd. 1758.

(2) Hippoc. liv. 5, des Epidémies.

combien de personnes n'auraient pas dit que cet homme était mort enragé ?

Si dans l'épilepsie et d'autres maladies nerveuses les accidens ne deviennent pas plus souvent mortels, c'est que la cause qui détermine les convulsions est, pour ainsi dire, fugitive, ainsi que je l'ai dit; l'effort que la nature fait pour surmonter l'obstacle, suffit pour le vaincre momentanément, et même quelquefois pour toujours, lorsque la cause est détruite, ou bien le nerf a cédé peu à peu au tiraillement ou à la compression qu'il éprouvait; et ce cas arrive aussi à la suite des morsures d'animaux dits *enragés;* ainsi que Saviard et Mead en donnent des exemples.

Une femme fut mordue au bras gauche par un chien qui fut tué de suite. On cautérisa la plaie avec un fer rouge, et l'on fit prendre à la malade différens remèdes. On crut qu'elle serait exempte de tout accident; mais sept ans après, cette femme sentit une douleur des plus vives à la partie mordue, et éprouva tous les symptômes de la rage, excepté l'hydrophobie; on crut qu'elle allait mourir, cependant elle se rétablit en peu de jours. Elle jouit pendant sept ans d'une bonne santé, et à cette époque les mêmes accidens se renouvellèrent : on lui administra de nouveau différens remèdes; elle

se rétablit encore. Roscius, auteur de cette observation, déclara alors que la maladie n'était qu'assoupie et non guérie ; en effet, vingt ans après la morsure, nouveaux accidens rabiens, puis une fois, deux fois, trois fois chaque année; mais à mesure que les accidens devenaient plus fréquens, ils étaient moins longs, moins orageux ; ensuite cette femme n'a plus ressenti que des douleurs à la cicatrice dans tous les changemens de temps (1). N'est-il pas évident que chez cette femme le mal n'était que local, et ne dépendait que d'une gêne dans la circulation des fluides et non d'une salive vénéneuse? Et si elle fût morte à la première ou même à la deuxième attaque, n'aurait-on pas été persuadé qu'une bave rabieuse était la cause de sa mort ? Il en est de même de l'observation suivante.

Schmid assure qu'une fille domestique qui avait été guérie de l'hydrophobie, avait tous les ans, vers le temps de la morsure, un léger égarement d'esprit et de l'aversion pour les liquides. (2)

---

(1) Andry. — Dictionnaire univ. de méd.

(2) Andry, page 53. — *Voyez* les Mém. de la Soc. roy. de méd. page 145, où l'on trouve plusieurs exemples semblables. — Hist. de la chirurg. tome 2, pag. 15 - 133. — Hist. nat. de l'homme malade, tome 2, pag. 321 et suiv.

Une femme de condition, de la province d'Yorck, est mordue au doigt indicateur par un chien *enragé*. Au bout d'un mois, la partie devint douloureuse, et la douleur gagna le bras en peu de temps. Elle se renouvelle chaque mois la veille de la pleine lune, et dure l'espace de trois jours. Au bout de cinq mois, elle devient hydrophobe, et elle périt le troisieme jour. (1)

Ainsi d'une simple douleur causée par un léger engorgement rhumatismal, par exemple, à une douleur plus vive, aux convulsions, à l'hydrophobie que cette douleur détermine aussi (2), il n'y a que des degrés d'intensité, selon la partie affectée, et c'est toujours alors la sensibilité qui s'exaspère de plus en plus et se manifeste par des signes plus prononcés, plus orageux. Ainsi une simple piqûre peut faire naître les accidens les plus dangereux, et faire périr le malade suivant l'organisation de la partie affectée. « Quintus Lecanius » Bassus, consul, mourut pour s'être fait au

---

(1) Mead, page 146.

(2) Dictionnaire Encyclop. par ordre de matière. — Hipp. des jours critiques, article Sciatique. — *Les douleurs du coude et [illegible] menacent de convulsions.* — *Voyez* Trenck, pag. 37. — Morgani, epist. 10, page 158, Observat. in sepulcreto, etc.

» pouce, avec une aiguille, une plaie presque » imperceptible. (1)

C'est ce qui causa la mort au malade dont parle Haweman (2), qui, à l'instant où il fut mordu à la main par un renard *prétendu enragé*, éprouva une douleur vive à la partie blessée, et bientôt une paralysie qui gagna tout le corps peu à peu, et le fit périr sans autre accident. (2)

Un homme avait été écorché légérement au visage par une branche d'arbre qu'il taillait; deux heures après, ce côté du visage enfla et la mâchoire inférieure devint paralytique. Le lendemain la paralysie gagna le larynx et les muscles voisins, de manière que le malade mourut au bout de quelques jours sans pouvoir rien avaler (3). Telle est aussi la cause de la mort du voiturier dont parle Pouteau. « Cet homme, le matin à son réveil, prend » brusquement son habit; son chien, qui était » couché dessus, le mort assez violemment » à la jambe; celui-ci prend le chien et » l'assomme en le jetant par la fenêtre: il part » néanmoins le matin; arrivé sur les neuf heures

---

(1) Hist. de la chir.

(2) Dict. Ency. — Dict. des Merveilles de la nature.

(3) Ledran, Consultations, page 38.

» à deux lieues de Lyon, il sent assez de douleur » à sa jambe pour penser qu'il ne peut, sans » danger, continuer sa route; il revient à Lyon, » non sans peine, l'hydrophobie se déclare, » et il meurt à trois heures après midi. » N'est-il pas évident que l'engorgement survenu à la jambe de ce voiturier, a causé le tiraillement de quelques fibres nerveuses de la partie blessée, et de-là tous les accidens qui l'ont fait périr? Comme la même cause a fait périr les deux malades dont je viens de citer les observations, Hippocrate dit dans ses Prédictions : « La convulsion, à la suite d'une » blessure, est un signe mortel. »

Dans l'affection rabienne ainsi que dans toutes les autres maladies convulsives qui lui sont analogues, le trouble nerveux ne cause pas toujours une série de symptômes réguliers. C'est cette irrégularité qui a fait penser à quelques médecins, que la salive se portait plutôt sur un organe que sur un autre, suivant les malades à qui ils ont donné des soins, lorsque tel ou tel organe était plus sympatiquement affecté (1). Ces symptômes varient en raison des aberrations nerveuses; tantôt ils

(1) *Voyez* Cabanis, du degré de certitude de la méd. Examen de la 3.e question, pag. 74 et suiv.

exaspèrent la sensibilité de la peau, ou celle des yeux, des oreilles, de l'odorat : de-là l'espèce d'horreur, ou plutôt les fâcheuses impressions pour l'air, les corps blancs, le bruit, la lumière (1); d'autres fois ces organes n'éprouvent que leurs sensations ordinaires; ils rendent les uns furieux, d'autres taciturnes; ils altèrent la raison, ou n'influent en rien sur elle; ils donnent même quelquefois au malade plus d'intelligence qu'il n'en avait en état de santé; mais ils causent presque toujours des convulsions, soit générales, soit partielles, et dont les accès sont aussi, comme dans les autres maladies convulsives, plus ou moins prononcés, plus ou moins rapprochés. Et il faut bien observer que tous les accidens dont je viens de parler, se manifestent quelquefois chez les frénétiques et chez d'autres malades en qui l'on n'a jamais soupçonné de virus rabifique (2). Ce qui prouve que l'on n'a aucune raison pour les attribuer à ce prétendu

(1) *Voyez* Acad. des scien. an 1699. Fodéré, tome 2, page 84. — *Haeneii, homo 26 horis ante. Obitum amorosi est correptus.* Trenck, page 66.

(2) *Voyez* Hipp. liv. 1.er, sect. 2. — Morgagni, épit. 8, n.° 124 - 128. — Trenck, pag. 61 - 66. — Pinel, Nosograph. Philosoph. tome 2, page 310. Cullen, tome 1.er, page 228. Fodéré, tome 2, page 8.

virus, et que le trouble nerveux en est seul la cause.

C'est cette aberration nerveuse qui cause le serrement des mâchoires, ces grincemens de dents ; cette abondance de salive, quelquefois écumeuse (1), dont les malades se débarrassent continuellement par l'expectoration qu'ils lancent sur les assistans, peut-être quelquefois sans s'en douter, par rapport à leur agitation.

Albrecht raconte (2) qu'un malade affecté d'un trismus, lançait involontairement sa salive et avec une espèce de sifflement, à deux pieds de distance de lui, quoique les dents de ses mâchoires fussent très-serrées les unes contre les autres.

Cette irritation portée aux mâchoires, aux dents, leur inspire quelquefois, comme chez d'autres malades, dans les violentes douleurs, cette envie, ce besoin de mordre, qu'une espèce de délire leur empêche de calmer : semblables à ce maniaque dont parle M. Pinel, qui, malgré lui voulait égorger ceux qui l'entouraient, les priait de se retirer, et détestait

---

(1) *Spulum spumans ægret dentes per transibat*, dit Hippoc. en parlant des convulsions survenues à la suite de la luxation d'un pouce. Epid. liv. 5, n.° 75.

(2) Trenck, page. 81.

ensuite son crime. Aussi plusieurs auteurs ont rangé cette maladie dans la classe des manies, et cet accident rare n'a pas peu contribué sans doute à lui faire donner le nom de *rage*.

Une demoiselle ayant été mordue par un chat *enragé*, allait se fermer dans sa chambre lorsque les accès de rage la prenaient. On allait frapper à la porte pour lui demander si elle avait besoin de quelques secours, à quoi elle répondait, si l'accès n'était pas fini : « N'en- » trez pas, car je vous dévorerais peut-être. » L'accès fini, elle rentrait de nouveau dans la société qu'elle venait de quitter. Cette demoiselle mourut hydrophobe quelques jours après. (1)

C'est par suite de cette irritation causée par la douleur que les animaux mordent volontiers. D'ailleurs ils sont souffrans, ils craignent tout, tout leur cause de fâcheuses impressions ; ils n'ont d'autres moyens de défense ; ils ont aussi leur genre de délire ; et c'est lorsqu'ils sont dans cet état plus ou moins prononcé qu'on les dit affectés de la rage, et qu'on les tue d'après cette présomption. « Une vache » avait été mordue par un chien *enragé* ; » comme la blessure n'était pas considérable,

(1) Mem. de la Soc. roy. de méd. 1783, page 303.

» on y fit peu d'attention ; au bout d'un mois » elle devint furieuse, on la renferma et elle » ne mourut pas. » (1)

Ce désordre convulsif affecte quelquefois le larynx, la trachée-artère, les poumons, le diaphragme, et cause alors l'oppression, change le son de la voix, fait pousser comme des hurlemens (2), et fait même quelquefois périr le malade comme par strangulation.

Ces accidens ne peuvent être causés par une salive vénéneuse, puisqu'ils surviennent aussi dans le tétanos, suite de toute autre maladie.

Dans le tétanos, dit Trenck (3), la respiration est quelquefois libre tout le temps de la maladie, d'autrefois elle n'est libre que dans le commencement, mais elle devient de plus en plus gênée à mesure que la maladie fait des progrès. « Lorsqu'un malade est affecté de » l'opistothonos et qu'il délire, dit Hippo-

---

(1) Andry, page 413.

(2) *Voyez*, dans le Traité de l'épilepsie d'Hippoc. les différens cris que font ceux qui sont dans cet état de convulsion. Il est bon de remarquer qu'Hippoc. donnait le nom d'Epilepsie à plusieurs maladies convulsives, et il n'est pas invraisemblable de penser qu'il désignait par ce mot *quelques-unes de celles que nous avons depuis appelées* rage.

(3) Page 81.

» crate (1) il vocifère. La douleur de gosier » avec étranglement, agitation, suffocation, est » très-sinistre. L'esquinancie, dans laquelle on » ne voit rien de changé au cou ni au gosier, » qui suffoque en empêchant fortement la res- » piration, tue le même jour ou le troisième. (2)

» La fille dont parle Pujole, avait le gosier » si serré qu'elle ne pouvait avaler une goutte » de liquide sans craindre d'être suffoquée. » (3)

Le spasme se porte quelquefois ou en même temps à l'œsophage, à l'estomac, de-là les vomissemens qui fatiguent les malades (4), de-là plus ou moins de répugnance, plus ou moins de difficulté à boire, alors on appelle *hydrophobes* ceux qui éprouvent cette affection. On a ainsi confondu par ce mot tous les degrés de spasme ou de convulsions qui peuvent affecter ces organes.

Cet accident est une des causes principales de toutes les fausses théories que l'on a émises jusqu'à ce jour, quoi qu'on ait reconnu qu'il n'était pas essentiel pour le diagnostic de cette maladie ; puisqu'en effet plusieurs malades,

---

(1) De morbis liber 3.

(2) Prédictions.

(3) Trenck, page 69. *Voyez* la cause de ces convulsions, page 378.

(4) Acad. des Sc. 1699, page 46.

dits

dits *enragés*, sont morts sans en être affectés (1) Accident qu'on a confondu avec ce qu'on appelle incorrectement *horreur de l'eau*, quoiqu'ils existent souvent l'un sans l'autre.

L'hydrophobie, lorsqu'elle existe, est plus ou moins prononcée, plus ou moins prolongée, en raison de la force et de la durée du spasme porté sur l'œsophage ou à l'estomac. Cet accident cesse par intervalle, parce qu'ainsi que dans les convulsions, dans les douleurs quelconques la nature a le plus souvent quelques momens de repos; d'autres fois même il disparaît totalement (2), quoique tous les autres symptômes augmentent, soit par la déviation du spasme qui le déterminait, soit par l'affaiblissement des forces vitales du sujet.

On pourrait présumer que la salive d'un animal, fixée à l'endroit où l'on croit qu'elle a été déposée, ou circulant dans le sang, peut déterminer l'hydrophobie, c'est-à-dire, le spasme de l'œsophage ou de l'estomac; si cet accident ne survenait pas aussi dans les affections maladives générales (3), comme chez

(1) *Mead. Tulpius.* Soc. roy. de méd. an 1783, pages 228, 229, etc. etc.

(2) Tulpius, etc.

(3) *Voyez* Gui-Patin, lettre 130, *in*-12, Francfort 1683. Hippoc. livres 5 et 7 de ses épidémies.

ce meunier dont M. Lebeau cite l'observation (1). On avait tué un chien dit *enragé*, on l'avait jeté dans la rivière, quelques jours après il s'accrocha à une roue de moulin ; le meunier voulant le dégager, creva le ventre de cet animal, qui répandit une puanteur si forte, que cet homme fut, six jours après, surpris d'une hydrophobie cruelle dont il mourut. Le médecin, auteur de cette observation, a cru bonnement que la vapeur de ce chien avait causé cet accident comme étant rabieuse. Il en est de même de ce malade affecté de la petite vérole et que Grandius a faussement attribué à une morsure de chien faite dix ans auparavant ; et dont le sujet a été très-bien guéri (2). Telle est encore l'observation de M. Achard (3), au sujet d'un homme qui, huit mois après une morsure de chien, reçut un coup violent sur la poitrine, qui le fit périr dans un état de suffocation et de convulsions hydrophobiques.

L'hydrophobie a quelquefois lieu dans le commencement de différentes grossesses, comme on en trouve un exemple dans les Essais de

(1) Journal de méd. 1758.

(2) *Voyez* Andry.

(3) Mémoire de la Soc. roy. de méd. 1783, page 45.

médecine d'Edimbourg, dans un violent paroxisme hystérique, etc. (1) à la suite de la colere. Jean Poisel, maître de pension, mourut en quinze heures avec les symptômes de la rage la plus déclarée, à la suite d'un violent accès de colère. (2)

La crainte, la vive émotion que quelques personnes éprouvent à la vue d'un sujet affecté du tétanos rabien, peuvent aussi les rendre hydrophobes, et l'on a ainsi attribué cette maladie à la bave passée dans le sang des assistans par les pores de la peau (3); semblable à cette fille, dont parle Marcel Donat, qui fut tellement effrayée de voir plusieurs personnes qui se battaient à l'épée, qu'elle fut attaquée de l'hydrophobie et en mourut (4). Telle est aussi l'observation de M. Normande (5): un chirurgien ayant couché dans le même lit d'un enfant soupçonné de rage, fut frappé de la crainte la plus vive, resta pendant huit jours dans un état spasmodique

(1) Andry. Mead, Essais sur la rage.

(2) Pouteau.

(3) *Trismum in puella vidimus, inquit Achernamus, quæ ex subitaneo terrore, a cane latrante illi in curso, in hunc morbum inciderat*, Trenck, page 94.

(4) Encyclop. par ordre de matières.

(5) Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783.

inquiétant, éprouva des accès de convulsions, mais il fut guéri par les soins de l'auteur de cette observation. On connaît aussi l'histoire que Dioscoride a rapportée de Thémison. (1)

« Une demoiselle en proie à une affection » hystérique, la servante de la maison entrant » dans la chambre au moment où sa maîtresse » fut atteinte de convulsions, tomba aussitôt » dans le même état. » (2)

Ainsi l'histoire de Palmarius peut être vraie. Un paysan se voyant près de mourir de la rage, obtint à force de prières d'embrasser ses enfans pour la dernière fois, il leur communiqua, dit-on, sa maladie, et ils périrent tous hydrophobes. N'est-ce pas là la cause de la mort du malade dont parle Chirac (3). Un homme, après dix ans d'absence, rentre dans ses foyers ; il demande des nouvelles de son frère, on lui dit qu'il est mort enragé des suite de la blessure que lui avait faites le chien qui les avait mordus tous les deux. Cet homme, sans doute vivement affecté de cette nouvelle, périt bientôt lui-même de la rage.

L'hydrophobie est quelquefois la suite d'une suppression de la transpiration, comme elle

(1) Hist. de la chir.

(2) Alibert, Nouv. Elém. de Therap. tome 2, page 32.

(3) De Sauvage, page 11.

survint à Bouard, d'après le récit de M. Razoux (1), et que ce médecin a attribué à l'inspiration de l'air sorti des poumons d'un chien *prétendu enragé*, au moment où cet animal lui mit ses deux pattes sur ses épaules. Bouard, peu de temps après, s'était lavé la tête dans un seau d'eau froide, étant tout en sueur, il éprouva presque de suite un mal de gorge qui ne fit qu'augmenter, le rendit hydrophobe ; il mourut le troisième jour avec tous les symptômes de la rage (2). N'est-ce pas là aussi la cause de la mort de Sigisbert-Viriot dont parle M. Valentin (3) ; plus de cinquante jours après des morsures que lui fit un chien, ce jeune homme, ayant subi un long traitement, selon les moyens proposés, fut à une fête ; il en revint le soir entièrement pénétré d'eau, suite d'une grande pluie qu'il avait reçue le long de la route ; en arrivant chez lui, il demanda de l'eau, cependant *la boisson lui fait horreur*, *sa gorge se resserre* ; il périt le troisième jour dans les convulsions (4). Son frère mordu par le

(1) Journal de méd. 1757.

(2) *Voyez* page 56.

(3) Journal de méd. de Paris, décembre 1807.

(4) *Voyez*, pour sujet d'analogie, dans Trenck, l'observation de Sauvage, page 140. Celle de Lazerme qui est après, et celle de Bontius, page 138.

même chien, ne dit rien de sa blessure, ne prit aucune précaution et continua à jouir d'une bonne santé.

Les mauvaises nourritures causent quelquefois les mêmes accidens (l'hydrophobie), comme chez cet étudiant en droit, dont Albreche a consigné l'histoire dans la troisième décade du Journal d'Allemagne, et qu'il a attribué à une légere blessure récente faite au bras du malade par un petit chien qui n'était ni ne devint enragé. Ce malade guérit.

Vepfer raconte qu'un enfant de huit ans mourut pour avoir mangé des racines de ciguë aquatique. Il avait des mouvemens convulsifs, et il ne pouvait avaler quoique ce fût même les liquides. (1)

Ce sont aussi les mauvais alimens, qui causent quelquefois ce qu'on appelle *rage spontanée* chez les animaux par l'irritation qu'ils causent à l'estomac. « On lit dans la » chronique de Godefroy, dit le savant » Paulet (2), qu'en 1665 des hommes ayant » fait usage de poissons trouvés morts dans » des lacs, furent attaqués d'une maladie pes- » tilentielle qui en fit périr un grand nombre.

---

(1) Trenck, page 100. *Voyez* aussi la page 18 du même auteur.

(2) Recherches sur les maladies épiso.

» Tous les chiens qui s'étaient nourris de la
» chair des cadavres qu'on n'avait pu enterrer,
» furent attaqués de la rage.

Ces différentes causes d'hydrophobie, c'est-à-dire, les différentes maladies qui causent la répugnance, la difficulté, l'impossibilité dans la déglutition, ont fait distinguer la rage spontanée symptomatique de la rage communiquée ; parce que celle-ci est la suite d'une maladie externe, et la première, la suite d'une maladie interne qui détermine des accidens rabiens, et qu'on a souvent attribués à une cause éloignée invraisemblable à la salive supposée vénéneuse.

Ainsi, l'hydrophobie n'est pas une maladie, mais un accident causé par différentes maladies, comme l'observent très-bien MM. Andry, Bosquillon, etc. Et puisque l'hydrophobie, prise dans son sens général, n'est que la suite d'une irritation nerveuse portée à l'œsophage, à l'estomac, ou à ces deux parties en même temps, pourquoi ne pas admettre que c'est aussi cette irritation qui cause l'hydrophobie aux malades qui sont affectés du tétanos rabien ; et qu'est-il besoin de supposer que cet accident soit causé, dans cette maladie seulement, par une salive vénéneuse ? Et pourquoi ne pas appeler aussi hydrophobes

ceux qui ont cette répugnance, cette difficulté à avaler, déterminées par toute autre cause? (1)

Il est donc vrai que l'horreur de l'eau, l'hydrophobie, n'est autre chose que la crainte de l'eau, soit que cette crainte vienne de la vue qui en est fatiguée, soit qu'elle vienne de la difficulté ou de l'impossibilité où sont les malades d'avaler des liquides. Aussi l'on ne devrait jamais se servir de ces expressions, parce qu'elles ne caractérisent ni le genre, ni le lieu, ni le degré du spasme. Les auteurs ont tellement tout embrouillé par ces mots, que dans les observations qu'ils nous ont données, il y en a peu qui nous indiquent ce qu'ils ont voulu nous faire connaître par *horreur de l'eau*, (*) *hydrophobie*.

Je pense qu'à présent on recherchera plus scrupuleusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la cause qui détermine l'hydrophobie, et le médecin plus attentif arrachera plus d'une victime à la mort.

Les observations consignées dans les auteurs, sur les hommes ou les animaux, dont les morsures ont été suivies du tétanos rabien, quoique ces hommes ou ces animaux aient ensuite joui d'une bonne santé, prouvent

(1) *Voyez* Matthieu, Mem. de la Soc. roy. de méd. 198.

(*) *Voyez* la note B à la fin de l'Ouvrage.

maintenant, sans réplique, que les dents seules peuvent causer ce qu'on appelle *rage*, par le genre de plaie qu'elles font, et les parties qu'elles affectent.

La mère de Malpighi mourut hydrophobe après avoir été mordue par sa fille étant dans un accès d'épilepsie (1). D'après Zuinger, un enfant mourut de la rage, à la suite d'une morsure faite par un chien qui n'était ni ne devint *enragé*. Ce chien avait un ulcère à la patte, son maître en sortit un ver et l'animal fut bientôt guéri. (2)

« M. Rossi a publié dans les Mémoires » de l'Académie de Turin, trois obser- » vations de personnes mortes hydrophobes, » pour avoir été mordues par des chats qui » n'étaient pas enragés, mais qui avaient » été extrêmement irrités. Ainsi, ajoute » M. Valentin (3), l'axiome *nemo dat quod* » *non habet*, ne peut avoir ici son application. » M. Gorcy pense de même (4); je ne » conçois pas, dit cet estimable médecin, » comment ces accidens ont pu causer

(1) Andry.

(2) Andry et Pouteau.

(3) Dans sa lettre sur la rage, Journal de la Soc. de méd. de Paris, décembre 1807.

(4) Journal de méd. de Paris, février 1807.

» l'hydrophobie, d'après l'idée que nous avons » d'un virus ; je pense que ce dernier caractère a été mal observé, et qu'à moins » que l'animal mordant ne soit mort lui-même de la rage ; on peut douter avec » raison et même ne pas croire du tout, » qu'il ait communiqué la maladie. »

Maintenant, nous pouvons assurer que, si une plaie, suite d'une morsure faite par un animal, n'est pas toujours, mais est au contraire rarement suivie de danger, c'est parce qu'alors la circulation des fluides n'éprouvant aucun obstacle, la suppuration s'y fait avec facilité, comme cela arrive à la suite des fractures compliquées, lorsque l'inflammation ne se propage pas trop avant, ou plutôt ne tiraille pas des parties trop voisines des nerfs et par conséquent les nerfs eux-mêmes; et nous devons en dire autant de la cicatrice, lorsqu'elle ne laisse après elle aucune mauvaise disposition, aucun obstacle à vaincre.

C'est pour cette raison que ces sortes de blessures sont quelquefois suivies du tétanos lorsqu'on les a trop souvent, ou trop fortement fatiguées, molestées, torturées, ainsi que quelques auteurs l'ont pressenti (1). Telle

(1) Leroux, Enaud et Chaussier.

est la cause de la mort de M. D:... dont parle M. Desgranges, médecin laborieux et instruit (1). Le onzième jour des morsures faites par un chien, une femme empirique mit dans les plaies, qui avaient été scarifiées et cautérisées peu après l'accident, deux pleines soucoupes de sel arrosé de vinaigre ; le malade éprouva des douleurs inouies. Ce sel fit de nouvelles escares étendues et profondes, les tendons furent mortifiés..... En fallait-il davantage pour déterminer ensuite le tétanos, comme M. Desgranges le dit lui-même au malade pour le tranquiliser, ainsi que l'hydrophobie ; c'est-à-dire une grande difficulté pour avaler les liquides, ce qui arriva le trente-neuvième jour de la maladie ; hydrophobie qui cessa les derniers jours de l'existence du malade. Dans ce cas il n'est plus possible de soutenir, comme l'observe l'auteur, que la bave du chien fût encore fixée dans les plaies, et pourquoi suppose-t-il alors ce fluide circulant dans le sang, pour rendre raison du genre de mort de ce respectable pere de famille? Il suc-

(1) Journal de la Soc. de méd. de Montpellier, octobre 1806.

comba le quarante-cinquième jour de son accident. (1)

L'analogie, l'observation, l'expérience, tout constate donc que la maladie appelée *rage*, est la suite de plaies faites par une classe d'animaux, d'après la conformation de leurs dents; que le mal est local, et que la salive de ces animaux n'est pas rabieuse.

Ainsi, en parlant le langage des auteurs, on peut dire rigoureusement que la rage dite communiquée, la rage spontanée, l'hydrophobie, dans les différens sens qu'on a attachés à ce mot, ne diffèrent que par la cause, de la maladie qui détermine les accidens rabiens; et que c'est toujours et seulement la suite d'une irritation nerveuse, dont la cause est fixée dans une partie de l'économie animale (2). L'observation suivante le prouvera encore d'une manière positive. Elle est de M. Ste-Marie fils, médecin, Membre de notre Société de médecine de Lyon, et déjà avantageusement connu par ses talens,

---

(1) *Voyez* les Mém. de la Soc. roy. de méd. page 13.

(2) *Voyez* le Mém. de M. Leroux, Soc. roy. de méd. 1783. *Voyez*, dans les épid d'Hippoc. livre 7, la malade logée chez Métron.

et plusieurs ouvrages qu'il a rendu publics (1). Je la transcris ici telle qu'il l'a déposée sur le bureau, après en avoir fait lecture dans notre séance du 15 juillet 1808.

« Le nommé Audibert, serrurier et aubergiste, demeurant sur le chemin des Etroits près de Lyon, éprouve le lundi 6 août 1804, une hydrophobie spontanée, pour laqu'elle je lui donnai des soins et dont voici l'histoire fidelle.

« Cet homme, âgé de 27 ans, s'était livré depuis sa plus tendre jeunesse à toutes sortes d'excès; il avait essuyé plusieurs maladies vénériennes dont il avait toujours été imparfaitement guéri; ajoutez à cela que les morts violentes ne sont pas rares dans sa famille. Peu de jours avant la maladie dont il est mort, quelques ouvriers de sa profession lui avaient proposé, pour vider une ancienne querelle de corps, de se fermer avec eux dans une chambre, et de se battre à coups de poing, les uns contre les autres,

(1) Des effets de la musique sur le corps humain, par Roger, traduit du latin par M. Sainte-Marie fils, et enrichi de notes; Lyon, 1802. Observations pratiques sur les maladies chroniques, par Joseph Quarin, traduites par le même avec des notes, Paris, 1807. Observ. sur un fait relatif à la vaccine, Lyon, 1808.

comme les boxeurs anglais, jusqu'à ce qu'ils tombassent à terre de fatigue et d'épuisement. Audibert accepta la partie, et pendant trois heures que dura ce combat à outrance, il gourma et fut gourmé ; je me suis assuré qu'il n'avait point été mordu par ses adversaires ; mais il présentait, quelques jours après, sur différentes parties de son corps, et notamment sur la région épigastrique, des traces de contusions violentes. Le lendemain de cette scène, il retourna à la forge et travailla avec ardeur. Dans un moment où il était baigné de sueur, il se jette dans la Saône pour égoutter un bateau, et y demeure plus d'une heure, ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Audibert éprouva du mal-aise, quelques frissons passagers et sur-tout une douleur très-vive au coude gauche. Le samedi 4 août, même état, le dimanche 5 août, la douleur par intervalle est excessive ; le malade cependant reste levé tout le jour, il sert à table les différentes personnes qui viennent dans son auberge, et boit même sans trop de discrétion, du vin avec ses amis, interrompant la conversation par des gémissemens et des soupirs que lui arrachait la force de sa douleur. Il se couche à l'heure ordinaire, mais le lendemain lundi 6 août, à quatre heures

du matin, il est saisi tout-à-coup d'une vive frayeur, il réveille sa femme, en lui disant que s'il n'est pas secouru promptement, c'est fait de lui; qu'il éprouve un serrement dans le cou qui l'étouffe et l'empêche d'avaler. Dès-lors impossibilité de boire, et horreur pour l'eau lorsqu'on lui en présente. Dans certains momens, il a peur et cherche à s'enfuir. Il est dans son lit, assis sur son séant et fort agité, ses angoises sont inexprimables, il craint la mort et annonce qu'il mourra dans la journée. J'avais beau lui prodiguer les assurances de guérison, et pour l'en persuader davantage, user de tout l'ascendant que pouvait me donner sur lui le triste ministère que je remplissais. Alors rien ne put dissiper cet affreux pressentiment, et je le trouvai si bien établi, que ce signe seul suffit pour me faire prévoir la mort du malade. L'inquiétude était si grande que, dans l'espace de deux heures, Audibert fit changer huit fois la place de son lit. Il éprouve toutes les demi-heures, et quelquefois seulement toutes les heures, un accès de fureur dans lequel il ne cherche point à mordre, mais il maltraite sa femme qu'il aimait beaucoup et qu'il avait épousée depuis peu de temps; il n'épargne pas non plus les assistans, et

les coups tombent sur tous ceux qui se présentent à lui, mais il semble que, par une perversion affreuse de sa sensibilité, les personnes qu'il a le plus aimées sont précisément celles qui lui inspirent le plus d'horreur. Chaque accès se termine par une convulsion générale, d'autant plus longue et plus forte, que le malade approche davantage du terme de sa vie. Expuitition continuelle d'une salive blanche et épaisse, que le malade crache de tous côtés, et qu'il affecte même de cracher le plus près possible des personnes qui l'entourent. Loquacité continuelle, yeux effrayés dans l'intervalle des accès et étincelans à leur approche. Le bruit l'affecte douloureusement, et lorsqu'on ouvre, ou que l'on ferme une porte, il applique, involontairement, la main contre l'oreille qui correspond à l'endroit d'où vient le bruit. Le courant d'air qu'on pousse sur lui en s'approchant de son lit trop brusquement, le fait frissonner. Il se plaint de sentir autour de lui une odeur insupportable, et d'avoir dans la bouche un goût affreux. Le pouls et la langue n'offrent aucune altération sensible; la voix est grosse, mais non pas enrouée, la respiration est précipitée et inégale. Je ne dois pas oublier de dire que le malade eut

une

une sueur générale et si abondante, que dans l'espace de dix heures il mouilla trente-neuf chemises, sans compter beaucoup d'autres linges, tels que draps et serviettes.

» Tels sont les symptômes que ce malheureux éprouva jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Il mourut à cinq heures. Dans la dernière heure de sa vie, son état changea un peu, et voici ce que j'observai : Il pouvait boire alors et même demandait à boire ; il prenait lui-même la tasse qui contenait le liquide, et la portait à sa bouche en frissonant ; il avalait à la regalade, en fermant les yeux, quelques gorgées de boisson, puis repoussait la tasse avec horreur. Une minute après avoir bu, il rendait par les urines, et presque sans décomposition, le liquide qu'il avait pris. Les pupilles étaient très-dilatées ; son haleine répandait autour de son lit une odeur acide, semblable à celle des enfans qui ont des vers. Le malade n'avait point eu de délire jusqu'alors ; mais quoiqu'il répondît encore juste à toutes les questions qu'on lui faisait, il parlait seul, et dans ses monologues, il adressait des provocations et des menaces aux champions avec lesquels il s'était battu, comme s'ils eussent été présens. A cinq heures du soir il éprouva un dernier

accès de fureur et de crise, il s'élança hors du lit avec impétuosité, et mourut debout dans un état de convulsion. J'appris qu'après sa mort il avait rendu par la bouche beaucoup de sang corrompu, et que le cadavre avait conservé long-temps de la chaleur. Je fis aussi des recherches auprès des parens d'Audibert et des compagnons de sa jeunesse et de ses plaisirs, pour savoir s'il avait été mordu par quelque animal irrité ; ceux qui avaient le plus vécu avec lui, et dont le témoignage était le plus précieux, m'assurèrent que ce jeune homme n'avait jamais rien éprouvé de semblable.

» Cette hydrophobie porte tous les caractères d'une hydrophobie spontanée. » (1)

D'après cette observation et celles que j'indique, c'est donc une erreur de penser qu'il est nécessaire qu'une salive rabienne soit fixée dans une plaie, ou circule dans le sang pour causer la *rage*, l'hydrophobie. Ces maladies ne sont donc que la suite d'une affection nerveuse fixée dans une partie de l'économie animale. (*)

---

(1) *Voyez* les Recherches sur la rage, par M. Andry, pag. 8 et suivantes ; les Mém. de la Soc. roy. de méd. an 1783, vol. 2, pag. 57 et suivantes.

(*) *Voyez* la note C à la fin de l'Ouvrage.

A présent il me paraît évident que toutes les opinions émises jusqu'à ce jour, sur ce qu'on appelle *rage communiquée*, sont fausses. La discussion qui depuis deux mille ans occupe les médecins sur ce sujet est terminée; à présent nous mettons le doigt sur la plaie, nous ne pouvons plus nous tromper sur l'application des remèdes, et nous avons le droit d'espérer que le plus souvent nous triompherons de cette affreuse maladie, que Démocrite appelle avec raison *l'incendie des nerfs*.

Qu'on se rappelle, ou qu'on relise ce que les auteurs ont écrit sur cette maladie, on verra comme ils ont été égarés dans leurs opinions, et par conséquent dans le choix de leurs moyens curatifs : comme ils ont combattu les systèmes, nié les prétendus succès des uns et des autres ; comme souvent ils ont pris pour rage communiquée une affection spasmodique, tétanique, soit de cause externe, soit de cause interne ; combien ces erreurs, les faux raisonnemens ont fait de victimes et ont propagé la crainte des hommes contre cette maladie.

C'est cette crainte, c'est notre aveuglement qui ont décidé tant de malheureux à souffrir

des opérations cruelles (1), des applications douloureuses et souvent inutiles, qui ont fait rechercher tous ces remèdes qu'on a tant vantés, en attribuant à la plupart des succès qui n'appartenaient qu'à la nature, ou plutôt à la plaie heureusement faite, heureusement placée.

Nous savons maintenant pourquoi les morsures des animaux ne déterminent pas le plus souvent le tétanos; pourquoi on en a vu *dits enragés*, traverser des rivières, boire et manger après les morsures qu'ils ont faites (2); pourquoi celles du loup sont plus à craindre que celles du chien; pourquoi les morsures de l'homme sont si rarement dangereuses, que plusieurs auteurs ont soutenu qu'il ne pouvait communiquer cette maladie; pourquoi une égratignure, le coup de bec d'un coq, d'un canard même (3), ont fait naître des accidens rabiens et mortels. Nous savons maintenant pourquoi les accidens rabiens se

---

(1) Almanach vétérinaire, 1782 à 1790, etc. etc. Un jeune enfant est mordu à la jambe, il se rend à l'Hôtel-Dieu, on lui coupe la jambe et il meurt le soir même. (Mém. de la Soc. royale de méd. 1783, pag. 149 et 157.

(2) Leroux, Enaud et Chaussier.

(3) Andry, Dictionnaire univ. de méd.

déclarent dans un temps plus ou moins éloigné de la blessure ; et enfin pourquoi les morsures des vaches, des chevaux, des ânes ne sont pas rabieuses, ainsi que l'a observé M. Huzard, *c'est que leurs dents ne sont pas aiguës.* Voltaire avait donc bien raison de dire que les animaux ruminans n'étaient pas susceptibles de contracter la rage. (1)

Je suis témoin, dit Lecat (2), qu'un homme mordu par un cheval irrité, mourut en sept jours avec les symptômes de l'empoisonnement le plus violent. Lecat pensait, comme Barthez a pensé depuis, que la bave seule de cet animal était rabieuse. Mais il est bien plus conforme à l'expérience, de croire que les dents de ce cheval ont déchiré quelques parties nerveuses, et de-là tous les accidens qui ont fait périr le malade, comme de semblables accidens ont pu arriver après des morsures faites par d'autres animaux herbivores. « L'on a souvent confondu, dit » M. Bosquillon, les accidens de la rage, » avec ceux qui étaient l'effet de la terreur, » ou du déchirement des parties. » (3)

(1) Andry, d'après M. Leroux, pag. 204.

(2) Traité des sens, tome 1, page 115.

(3) Cullen, article Rage, dans les notes. *Voyez aussi* Chir. d'Heister, tom. 1, pag. 112 et suiv.

L'on sait aussi maintenant pourquoi des hommes n'ont pas toujours mangé impunément de la chair de loup ou d'autres bêtes, qu'ils ont dit ensuite *enragées*. Moïse n'avait-il pas recommandé à son peuple de fouiller dans les entrailles des animaux avant de s'en servir pour nourriture? Un enfant mourut hydrophobe pour avoir mangé une grande quantité de fruits de hêtre mal cuits. (1)

Est-il surprenant à présent que MM. Huzard, Vaughan, Giraud, etc. n'aient pas communiqué la rage, en inoculant la prétendue bave rabieuse à des animaux?

« Il est mille expériences à tenter, dit » Peyrilhe (2), sur les hommes et sur les » animaux, si l'on soumettait à cette épreuve » les vérités de notre art les moins contestées, » il en est plus qu'on ne pense qui ne la » soutiendraient pas. »

L'axiome *nemo dat quod non habet*, doit donc trouver encore ici son application, et la maladie appelée *rage* doit être effacée, comme bien d'autres, de la liste des maladies contagieuses, et même le mot *rage* devrait être remplacé par le seul mot de tétanos. (*)

(1) *Delctus opusculorum medicorum*, vol. 1, pag. 248 *et sequentes*.

(2) Hist. de la chir., tome 2, page. 790.

(*) *Voyez* la note D à la fin de l'Ouvrage.

« Ainsi lorsqu'on suit la bonne méthode » de philosopher dans une science de fait ; » dit Barthez (1), un résultat produit le » plus simplement possible, par un rappro- » chement heureux d'un grand nombre de » faits appartenans à cette science, qui » restaient séparés et oubliés, lie ces faits » par un principe général d'analogie, et ce » principe qu'on doit regarder comme formant » un pas de plus dans la science, donne la » vraie manière de voir les faits nouveaux » du même genre qui peuvent s'y présenter. »

Il me semble qu'à présent on peut répondre avec succès à toutes les objections qu'on pourrait faire contre les vérités que je viens d'établir ; il me semble même qu'en lisant les nombreuses observations recueillies par les auteurs, il est facile de prononcer sur la cause de la mort, ou du rétablissement de la santé de la plupart de ceux qui font le sujet de ces observations ; et si l'on ne peut toujours le faire d'une manière affirmative, c'est que les médecins trop occupés d'une salive vénéneuse, ne nous ont pas toujours donné un détail assez exact

(2) Nouv. Elém. de la science de l'homme, tome 1, page 135.

sur tout ce qui aurait pu nous éclairer pour asseoir notre jugement. Par exemple, dans quel état étaient les cicatrices de Sigisbert-Viriot (1) lorsqu'il fut attaqué de l'hydrophobie ? y en avait-il d'ulcérées, ou qui eussent seulement changé de couleur ? étaient-elles douloureuses, ou le malade éprouvait-il une impression à l'une d'elles, qui se propageait le long du bras ? etc. L'un de ces signes essentiels à connaître, nous aiderait à prononcer sur la cause de la mort de ce jeune homme.

C'est, par exemple, l'inflammation vive de l'œil qui a fait périr l'enfant de cinq ans dont parle M. Leroux, et non le venin rabifique (2). Ainsi, si cet habile médecin a fait tout qu'il a pu pour faire cesser cette inflammation, comme je le crois, il n'a rien à se reprocher. (3)

Les conséquences que M. Vaughan tire de ses observations, ne sont pas justes (4);

---

(1) Journ. de méd. de Paris, décembre 1807.

(2) *Voyez* sa Disertation. *Voyez* aussi Pinel, Nosog. Phil. tome 3, pag. 142 et suiv.

(3) *Voyez*, pour sujet de comparaison, Trenck, pag. 184 à 203.

(4) *Voyez* Andry.

d'après son aveu , dans la première de ses observations, le malade, un mois après avoir été mordu à la joue gauche par un chien, éprouva pour premier signe, la plaie n'étant pas cicatrisée, un serrement aux tempes; dans la deuxième, le jeune homme , mordu légérement au premier doigt de la main gauche, sentit d'abord, neuf mois après la morsure, une douleur dans cette main et dans le bras du même côté, douleur que l'on jugea rhumatismale. Ce n'est donc pas, comme le dit M. Vaughan, la chaleur bouillante de l'estomac qui a été, chez ces malades, le premier symptôme de la rage; mais M. Vaughan pensait que dans la rage, le diaphragme était l'organe le premier affecté.

Je dois avouer que je n'ai pas eu l'occasion de faire assez d'ouvertures de cadavres pour affirmer, mais seulement pour présumer avec fondement, que ceux qui sont morts *de la rage*, et dans lesquels on a trouvé différentes parties organiques enflammées, gangrenées, des sucs corrompus, des vers dans l'estomac, les intestins, etc. sont morts des suites de l'une de ces maladies et non de celles d'une morsure d'animal. C'est, au reste, l'avis de MM. Bosquillon (1),

(1) Dans Cullen.

Vaughan (1), Leroux (2), etc. Il résulte de ces réflexions, que lorsqu'un malade est affecté d'accidens, que j'ai dû appeler *rabiens*, afin d'être mieux entendu ; si la plaie ou la cicatrice, suite d'une morsure d'animal, ne cause aucune douleur, aucune impression quelconque au malade ; il faut rechercher plus particulièrement, étudier scrupuleusement quelle peut être la cause de ces accidens, afin d'administrer, sans empirisme, les remèdes propres à la maladie.

Je viens de combattre une erreur fortement accréditée, la réflexion et le temps me jugeront. Si j'ai seulement jeté quelques lumières sur cette maladie, que l'on désigne sous le nom de *rage*, j'aurai au moins contribué aux progrès de la science, et mon objet est rempli. « Le plus grand obstacle à » l'avancement des connaissances de l'homme, » est moins dans les choses même, que dans » la manière dont il les considère. » (3)

Je vais donner quelques notions sur les moyens de prévenir et de guérir le tétanos rabien, et je citerai encore quelques obser-

---

(1) *Voyez* Andry.

(2) Soc. roy. de méd.

(3) Buffon, Hist. natur. tome 7, page 19.

vations qui confirmeront de plus en plus la vérité que j'ai tâché de faire connaître. Je ne parlerai que de la cure du tétanos rabien par cause externe, ceux de cause interne n'étant entrés dans cette discussion que pour appuyer mon opinion.

De quelques moyens à employer pour prévenir, ou pour guérir le tétanos rabien, par cause externe.

J'AI dit que les morsures faites par les animaux qui ont des dents longues, aiguës, crochues, étaient quelquefois profondes, tortueuses, et que le fond imitait une piqûre; que c'était à cette forme de la plaie qu'il fallait attribuer tous les accidens rabiens. Le meilleur moyen pour éviter ces accidens, consiste à faire de cette plaie compliquée, une plaie simple, de manière que le fond en soit parfaitement à découvert.

On peut y parvenir en fendant cette plaie, dans toute son étendue, avec un instrument tranchant; ou en la cautérisant, soit en appliquant un caustique qui en détruise toute la texture, soit avec de la poudre

à canon dont on remplira exactement la plaie, et à laquelle on mettra le feu ; soit encore en introduisant dans les sinus faits par les dents de l'animal, des tentes de charpies trempées dans les caustiques, tels que la dissolution de soude, le muriate d'antimoine liquéfié ; l'alkali volatil fluor, etc. et qu'on y assujettira jusqu'au pansement du lendemain. On se conduira de même s'il y a plusieurs blessures.

Mais, comme le prouve l'expérience, d'après la forme de la plaie, on n'est pas toujours sûr d'atteindre, par ces moyens, toute la blessure, ou le malade pourrait ne pas être entièrement rassuré sur les suites de son accident ; il est donc prudent de mettre dans la plaie, dès que l'incision sera faite, ou dès que l'escarre sera tombée, des pois, des boules d'iris, des morceaux de bois de gentianne, etc. que l'on renouvellera tous les jours, et pendant tout le temps convenable pour en maintenir la suppuration. On sent que par cette précaution, le fond de la plaie sera à l'aise, et la nature travaillera sans effort à sa guérison. Ce précepte doit être suivi plus strictement pour les plaies qui imitent une piqûre, comme si, par exemple, elles semblaient avoir été faites par un clou.

Si les plaies sont d'une grande étendue, il me semble qu'il est parfaitement inutile de les inciser ou de les cautériser, et qu'il suffit d'y placer de suite, et avec méthode, les pois, ou autres corps étrangers dont j'ai parlé. L'on peut tenir la même conduite si la plaie est assez large pour employer le même moyen de suite, sur-tout si elle est placée dans une partie où les dents de l'animal n'ont pu pénétrer fort avant, comme au front, au nez, sur le dos de la main, ou lorsque ces blessures sont près de quelques nerfs, de quelques gros vaisseaux, etc. Au reste c'est au médecin à se conduire suivant les blessures qui seront soumises à son traitement. Il verra aussi, si, dans certaines plaies, il ne suffirait pas d'y introduire tous les jours des morceaux d'éponge préparées, et taillées de manière à les faire pénétrer jusqu'au fond de la blessure. On pourrait aussi employer ce moyen lorsqu'on aura sorti les tentes chargées du caustique dont j'ai parlé. Si l'on n'avait pas un de ces caustiques sous la main, il faudrait faire de petits rouleaux, d'un mélange de savon et de chaux vive, qui rempliraient le même objet. On peut voir à cet égard l'ouvrage de MM. Enaud et Chaussier, sur la rage. (1)

(1) *Voyez* Guy de Chauliac, Traité 3.e, pag. 97 et suiv.

Dans quels cas doit-on mettre ces procédés en pratique ? Il est évident que quelquefois ils sont d'une nécessité absolue, mais souvent ils serviront à tranquilliser les malades. De même on ne peut fixer un temps pour terminer la guérison de la plaie, l'analogie et l'expérience nous disent que cinquante jours sont plus que suffisans pour remplir l'objet qu'on se propose. L'observation nous le dira encore mieux; elle nous prouvera, sans doute, qu'il faut moins de temps pour mettre les malades à l'abri de tout événement.

Au reste ces méthodes simples vont bien plus directement au but que l'on doit se proposer, que les incisions que l'on pratique aveuglément, dont la plupart sont inutiles, et peuvent même faire naître les accidens que l'on veut éviter, lorsqu'on ne s'occupe pas de la suppuration totale de ces nouvelles plaies. Et c'est là vraisemblablement la cause des accidens qui sont survenus aux malades dont parle M. Doumil (1). Mais ses observations sont intéressantes; elles nous donnent une idée positive de la cause des accidens qui se sont renouvelés deux fois chez ces malades, parce que deux fois la suppuration

(1) Mém. de la Soc. roy. de méd.

des plaies avait cessé ; le prurit, la douleur, l'inflammation qui en furent la suite, étaient seuls la cause des rêves effrayans, des spasmes, des serremens à la gorge que ces malades ont éprouvés, et qui ont cessé au retour d'une abondante suppuration. Ce qui prouve la vérité de mon opinion contre ceux qui croient à une salive rabieuse.

On sent aussi que l'application des vésicatoires sur la plaie, la poudre de mouches cantharides dont on la remplit, causent des douleurs au moins inutiles, parce qu'il n'est pas nécessaire d'exciter la suppuration des parties extérieures de la blessure; toute l'attention doit se porter sur les sinus qui sont dans le fond. Les médecins ont bien reconnu qu'une longue suppuration était utile ; mais d'après l'erreur que je signale, ils choisissaient mal leurs moyens, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas eu toujours les succès qu'ils se promettaient.

Si le malade a négligé sa blessure, qu'elle soit en partie ou tout-à-fait cicatrisée, et qu'il en craigne les suites, il faut appliquer un caustique sur cette blessure, selon la méthode que j'ai indiquée, et se conduire ensuite comme pour les plaies récentes. La pierre à cautère est le caustique que l'on doit préférer dans ces cas.

Si, au lieu du cautère potentiel, on y applique un bouton de feu qui doit remplir la même indication (brûler tout le tissu de la plaie faite par les dents de l'animal); dès que l'opération sera faite, il faudra mettre sur la brûlure, des linges ou de la charpie trempée dans l'alkali volatil fluor, afin d'éviter au malade des douleurs inutiles. (1)

Si l'état du sujet donne de l'inquiétude, s'il est triste, s'il fait des rêves effrayans, s'il éprouve en outre une douleur, ou seulement une sensation à la partie mordue, à la cicatrice, sensation sur laquelle il faut même quelquefois diriger l'attention du malade, ainsi que je l'ai reconnu, et comme je l'ai vu aussi dans des spasmes survenus six mois après la piqûre d'une sangsue à la plante du pied; si la cicatrice prend une teinte particulière, ce sont en général les signes précurseurs d'un grand orage; alors il faut appliquer de suite, lorsque cela est possible, un bandage compressif, suivant la méthode de Théden, ayant soin de laisser à nu la circonférence de la plaie ou de la cicatrice. On pourrait, par le moyen de ce bandage, réussir à empêcher la communication

(1) *Voy.* mes Observations, Journ. de méd. prat. de Montp. avril 1806.

nerveuse

nerveuse de la partie mordue avec le cerveau. Les anciens employaient trop souvent ce moyen, ou la ligature, quoique tous n'en reconnussent pas le genre d'utilité, pour n'être pas convaincus des avantages qu'on en retirerait (1). L'on maintiendrait ce bandage pendant plusieurs jours ; mais après son application, on brûlerait de suite toute la plaie ou la cicatrice avec un fer rougi au feu, ou avec la pierre à cautère. Les anciens et les modernes s'accordent tous sur ce précepte (2). Si l'on y fait bien attention, toutes les cures qu'on a faites sont dues à sa stricte observation, et si l'on n'a pas toujours réussi, c'est parce qu'on s'y est pris trop tard, ou que l'opération a été mal faite. (3)

---

(1) Ambroise Paré. — Tulpius. — Tissot, Traité de l'épilepsie, pag. 88 et suiv. — Hist. de la Chir. — Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783, pag. 215 et suiv. Extrait de M. Leroux. — La Méd. du Cœur, par M. Petit, discours sur la douleur.

(2) Hist. de la chir. tome 2, pag. 157-789. — Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783.

(3) *Voyez*, pour sujet de comparaison, la Chir. d'Heister, tom. 5, page 142. — Pinel, Nosograph. philos. tome 3, pag. 157 et suiv. — *Voyez* les Observations que j'ai rapportées.

« La femme Laurent, trois jours après » avoir été mordue au bras gauche, éprouva » un frisson considérable, des douleurs vio- » lentes qui remontaient de la plaie à l'épaule, » et il survint un peu de délire. Le cas » étant urgent, on prit le parti d'appliquer » le cautère actuel sur toute la circonférence » des plaies; on fit ensuite une incision » cruciale, profonde de trois pouces de long » sur deux de large, la malade se rétablit. (1)

» Le 11 février 1779, un chien *enragé* » a blessé la fille de M. Mathé, à la molléole » externe de la jambe gauche; elle a joui » de toutes les apparences d'une bonne santé » jusqu'au 3 avril suivant, qui était le cin- » quante-deuxième jour de ses blessures, » auquel jour elle éprouva des symptômes » de rage naissante; elle perdit subitement » l'appétit : elle eut la vue troublée; elle » sentit des secousses involontaires aux extré- » mités inférieures, qui de suite se commu- » niquèrent aux supérieures; elle fut saisie » de vertiges; elle tomba par terre, et fut » violemment tourmentée de mouvemens con- » vulsifs des bras et des jambes..... Je fis pra- » tiquer des scarifications aux cicatrices. Le

(1) Andry, traitement fait à Senlis, page 132.

» lendemain matin la malade fut saignée au » pied ; on lui fit boire beaucoup de tisane » commune nitrée ; il y eut de la rémission » dans les accidens ci-dessus mentionnés. Le » soir on lui donna le bol anti-spasmodique » avec un grain d'extrait d'opium. Le troisième » jour les agitations nerveuses furent beaucoup » diminuées, ainsi que les vertiges ; les bols, » la tisane furent continués pendant huit jours, » et tous ces accidens disparurent insensi- » blement »..... (1)

Il est des cas où, au lieu de la pierre à cautère, je préférerais, comme dans celui que je viens de citer, l'application du moxa sur la cicatrice ou sur la plaie (2) ; outre que ce caustique détruirait la cause de la maladie, en supposant que le fond de la blessure ne fut pas éloigné de la peau, la chaleur lente et graduée que cette ustion causerait, changerait la nature du spasme. « Le » moxa, dit Ten-Rhyne, élude et charme les » douleurs. » (3)

---

(1) Baudot, Mém. de la Soc. de méd. 1783, page 110. *Voyez* le même Mém. pag. 117 et suiv.

(2) *Voyez* Pouteau, Valentin.

(3) Hist. de la chir. — Je crois que l'application du moxa serait un moyen très-avantageux, lorsque des douleurs violentes, comme celles de rhumatisme, par exemple, déterminent

L'amputation de la partie affectée, lorsqu'elle n'est pas volumineuse, serait un moyen à employer. Cette opération indiquée par M. Sabatier (1), pourrait peut-être s'exécuter avec succès; mais ayant soin de faire auparavant sur tout le membre, le bandage compressif dont j'ai parlé, et de le maintenir jusqu'au temps où la suppuration de la plaie serait en pleine activité. On peut en dire autant de l'excision de la cicatrice, ou de tout le tissu de la plaie; mais il faut être bien assuré de pouvoir tout emporter, sans cela l'opération ne servirait à rien. Je pense qu'on doit préférer dans ces cas les caustiques dont j'ai parlé; l'opération sera plus sûre, moins douloureuse, et le sujet ne sera pas mutilé; les caustiques que l'on emploie pour arrêter les ravages du charbon, les accidens de quelques panaris, donnent une idée du succès de ces moyens.

Dans le temps du développement des accidens, lorsque la maladie a déjà fait des progrès, l'excision de la partie affectée serait peut-être inutile, ainsi que je l'ai vu étant chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Lyon; l'amputation serait aussi

---

des spasmes, des convulsions, qui, portés à la gorge, causent même l'hydrophobie, et quelquefois la mort.

(1) Méd. opér.

vraisemblablement infructueuse, puisque, lorsque les convulsions se sont emparé d'un malade à la suite d'une fracture compliquée, etc. cette opération devient inutile le plus souvent; le sujet opéré n'en périt pas moins du tétanos. Il est vrai que les malades périssent peut-être moins souvent alors de l'iradiation nerveuse qui se continue après l'opération, que d'une autre maladie qui cause ces convulsions et que l'on a malheureusement attribuée à la plaie (1), comme on l'a attribué quelquefois aux morsures faites par des animaux, tandis qu'une maladie interne en était seule la cause.

« Un garçon de douze ans fut mordu au doigt » par un chien enragé. La plaie se cicatrisa » promptement; mais le troisième jour, on » s'aperçut des avant-coureurs de la rage. On » ouvrit la cicatrice; on couvrit la plaie de » poudre de cantharides, on excita une suppu- » ration abondante, et l'on fit usage à l'intérieur » des pilules de Werlhoff. Après deux mois, ce » petit malade est tout-à-coup tourmenté de » convulsions et de fortes envies de vomir; on » lui prescrivit, à différentes reprises, de l'ipé-

(1) *Voyez* Tétanos chez les blessés, par M. Laurent; Strasbourg, an 5. Barthez, tome 2, page 12 des notes. — Morgagni, tome 3, page 160, n.° 49.

» cacuanha ; il rendit beaucoup de glaires et » de bile, et sa santé se rétablit. » (1)

Les médecins doivent donc faire les recherches les plus scrupuleuses avant d'établir leur plan de traitement ; on sait ce que peuvent sur les blessés une maladie interne (2) ; la colère, le chagrin, une vive émotion, etc. Tissot, Zimmermann, et sur-tout Bonnefoy (3), en ont donné des preuves suffisantes. Tissot a dit : « Les plaisirs de l'amour sont mortels aux » blessés (4). » Il ne faut donc jamais perdre de vue, la cause qui peut compliquer une morsure d'animal, et ne pas l'attribuer à une salive qui évidemment n'y est pour rien. (*)

Lorsque les spasmes, les convulsions se sont emparé du malade, rien ne pourrait les faire cesser, à ce qu'il me semble, comme l'application de la glace, ou un mélange d'eau froide et de vinaigre sur la tête, le visage, l'estomac du malade, et sur la partie mordue. On voit

---

(1) Enaud et Chaussier, sur la rage ; voyez leur observation précédente. — *Voyez* Méad, tome 1, page 166.

(2) *Voyez* les Œuvres chirurg. de Desault, etc.

(3) De l'influence des passions de l'ame dans les maladies chirurgicales.

(4) Œuvres de Tissot, tome 2, page 86. — *Voyez* Méad, page 164 du tome 1, Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783, pag. 2 et 3.

(*) *Voyez* la note E à la fin de l'Ouvrage.

quelquefois les mères faire cesser les convulsions de leurs enfans en les couchant nus sur du marbre. L'on connaît l'observation de cet homme hydrophobe ; on lui jeta, après l'avoir attaché à un arbre, une grande quantité d'eau froide ; il tomba en défaillance et fut guéri (1). On connaît aussi l'observation rapportée par M. Dalrymple (2), et qui a la plus grande analogie avec l'affection rabienne. Il est bien évident que l'épine entrée dans le gros orteil du pied de la Demoiselle qui fait le sujet de cette observation, quoique retirée de suite, était la cause de tous les accidens qui se sont manifestés quelques jours après. La piqûre paraissait encore, et les convulsions se renouvelaient lorsqu'on la pressait avec le doigt. Après l'administration infructueuse de plusieurs remèdes, que je pourrais appeler anti-rabieux, quelques bassins d'eau froide jetés sur la tête de la malade, firent disparaître pour toujours les spasmes, les convulsions. La malade se trouva mal, elle fut pendant quelques momens comme morte ; mais elle fut guérie.

---

(1) Andry, pag. 65. — Méad, Essai sur la rage, tome 1 de ses Œuvres, pag. 176 et suiv.

(2) Journal de méd. de Paris, février et mars 1808.

Le saisissement, le trouble nerveux que l'on détermine alors, détourne le spasme, comme la frayeur, etc. dissipe quelquefois la fièvre, empêche le retour des convulsions. (1) (2)

Ce qui semble ne laisser aucun doute sur le succès de la glace ou de l'eau très-froide contre les convulsions rabiennes, ce sont les avantages que les anciens retiraient dans ce cas, des bains de mer ou d'eau douce ; mais s'ils n'ont pas toujours réussi, c'est que d'après les fausses idées qu'ils avaient sur la cause de la rage, ils administraient ces bains quelquefois avant les accidens, c'est-à-dire avant la maladie ; et Tulpius, qui en connaissait tout l'avantage, était dans cette erreur : d'ailleurs l'eau n'était peut-être pas toujours assez froide pour causer une vive impression au malade ;

---

(1) Une demoiselle avait une fièvre tierce, qui se terminait par une espèce de tétanos qui durait quelquefois plus d'une demi-heure. Elle était à la campagne ; elle me vit arriver au moment où ses convulsions allaient commencer. La crainte où elle fut, en pensant que je pourrais la voir dans un état peu décent, empêcha les convulsions ce jour-là. Je la guéris avec des bains froids pris avant l'accès.

(2) On sent combien l'application de la glace, de l'eau froide serait salutaire pour les malades affectés de convulsions rabiennes à la suite des violentes passions.

ce qui faisait aussi que ce moyen était sans succès lorsqu'il était bien appliqué.

« Insensés, disait Marcus Artorius, en parlant des médecins qui submergeaient les hydrophobes, dans un vaisseau plein d'eau, même dans un puits, enfermés dans un sac de peau ; « insensés, ils ignoraient que le » point essentiel de la curation de la rage, » ne consiste pas à forcer les malades à boire, » mais à faire ensorte qu'ils veuillent et » puissent boire. » (1)

Méad approuve beaucoup, d'après Vanhelmont, l'usage des bains froids dans le commencement des accidens rabiens. « C'est » moins le bain qui guérit, dit Lieutaud (2), » que la surprise ou la terreur qu'on a l'art » d'inspirer à ceux qu'on précipite brus- » quement dans la mer. Je n'ai pas vu » manquer ce moyen lorsque cette circons- » tance s'y est rencontrée.

» *Helmontius qui senem jam hydro-* » *phobum, per ternam in mare demer-* » *tionem rabide viderit liberatum.* » (3)

---

(1) Hist. de la chir.

(2) Précis de la méd. chap. Rage.

(3) Morgagni, épit. 8, n.° 26. — *Voyez* les Mémoires de l'Académie des sciences, 1699.

Si c'était un virus, un venin qui causât les accidens rabiens, comment concevrait-on que les bains froids pussent guérir les malades, faire disparaître ce virus, ce venin ? Ce n'est donc qu'une irritation nerveuse qui les détermine.

L'application de la glace ou de l'eau très-froide, remplirait plus sûrement et plus facilement le but que l'on doit se proposer dans cette circonstance, sans oublier celle promptement faite, au premier moment de calme, du fer rouge sur le point d'où partent tous les accidens de la maladie. C'est sans doute pour avoir négligé ce moyen essentiel, que les anciens n'ont pas toujours retiré des bains, les avantages qu'ils s'en promettaient, (en supposant toujours que la morsure fut la seule cause de la maladie), et que Boerrhave perdit le premier des malades dont parle Méad (1), puisque les fomentations froides qu'il lui fit sur la tête, suffirent pour faire cesser l'horreur de l'eau, pour le rappeler à la raison ; mais ce malade mourut quelques heures après, « l'esprit rassis cependant, et » en pleine connaissance. »

---

(1) Essai sur la rage, tom. 1 de ses Œuvres, page 181.

L'application de la glace, et celle du feu, sur le centre du mal, seraient d'autant plus avantageuses, que la nature aurait déjà obtenu quelques succès des efforts qu'elle fait pour détruire la cause qui l'oppresse, c'est-à-dire, lorsqu'il y aura gonflement ou déjà érosion de la cicatrice. Sans doute il est arrivé plus d'une fois qu'elle a pu triompher de ces obstacles, parce que la résistance n'était pas supérieure à l'action, comme dans les convulsions, suite d'une fracture compliquée; et alors on a attribué aux remèdes que l'on a fait prendre aux malades, ou que l'on a appliqués sur sa blessure, le succès qui lui appartenait peut être tout entier. (1)

« L'on trouve dans les Mémoires des » curieux de la nature, dit Tissot (2), un » autre exemple d'une épilepsie guérie spon- » tanément par un ulcère qui se forma au » pied.

» Fulvie Mainold, religieuse au couvent » de Ste. Elisabeth de notre ville, éprouva » une douleur auprès du teton; cette douleur

---

(1) *Voyez* Jour. de méd. 1773. — Mém. de M. Mathieu, dans les Mémoires de la Soc. roy. de méd. 1783.

(2) Traité de l'épilepsie.

» augmenta et sembla se communiquer, » comme par une vapeur, au cerveau; la » malade fut épileptique. Cette même mamelle » s'ulcère de temps en temps, après être » devenue le siége d'une tumeur assez dure; » il en découle pendant quelques jours une » humeur sanieuse; et les accès d'épilepsie » n'ont jamais lieu lorsque cette suppuration » est entretenue par l'art ou la nature. » (1)

Dans les fractures compliquées, dans les plaies d'armes à feu, etc. l'on n'est point étonné de voir survenir quelquefois des convulsions, parce que la partie blessée est fortement mutilée. Mais souvent ce n'est que dans un seul point de la blessure que réside la cause de tous les orages, et l'instrument tranchant qu'y porte l'opérateur, les fait cesser en débridant cette partie, dont la tension est la seule cause des accidens. Une plaie faite par la dent d'un animal, ne présentant pas une mutilation aussi grande, les accidens n'en sont pas moins également à craindre, lorsque cette dent sera longue et sera enfoncée profondément. Car il ne faut pas juger toujours d'une blessure par

(1) Jour. de méd. de Paris, tom. 23, décembre 1808, tiré de Donatus.

son étendue, mais par la partie qu'elle peut affecter, par les nerfs qui l'environnent, qui peuvent être tiraillés, comprimés par l'engorgement subséquent. Les exemples que je viens de citer le prouvent. Il est donc inutile, je le répète, de supposer un venin dans cette plaie pour faire naître les convulsions. C'est parce qu'on n'a pas fait cette réflexion ; parce que la plaie faite par la dent d'un animal ne présente pas cet appareil effrayant d'une grande mutilation, que les anciens n'ont pu se persuader que la dent seule de l'animal pouvait faire naître ces convulsions. Cependant Hippocrate en avait donné un exemple, qui prouve ce que peut la plaie la plus légère en apparence (1), et cette preuve s'est renouvelée mille fois depuis lui. (2)

Les saignées, les bains, les calmans, les anti-spasmodiques, les évacuans, etc. doivent quelquefois faire partie du traitement, soit préservatif, soit curatif. On en trouve trop d'exemples dans les Mémoires de la Société royale de Médecine, et dans les Recherches sur la rage par M. Andry, pour en parler; d'ailleurs, il n'entre pas dans le plan de

(1) *Voyez* page 51.

(2) *Voyez* pag. 57, etc.

mon travail de les classer, de les discuter. L'expérience de tous les jours confirme que, quoique la cause des orages soit détruite, il faut encore s'occuper de l'ébranlement nerveux, du délire des nerfs, si je peux m'exprimer ainsi, qui se continue quelquefois après la destruction de cette cause primitive.

Je ferai observer seulement, qu'il faut bannir du traitement tous ces remèdes que l'on a proposés pour expulser hors du corps, ou pour annihiler le prétendu virus rabifique; parce qu'il est reconnu que dans tous les cas ils sont inutiles; qu'ils ont mis les médecins et les malades dans une fausse sécurité; parce que la plupart nuisent à la santé, et qu'ils ont même causé seuls la mort à bien des malades; il ne serait pas difficile de prouver, par exemple, que des cinq personnes mortes à Senlis (1), quatre ont succombé par l'effet du mercure dont elles ont fait usage, soit en frictions, soit pris à l'intérieur, et la cinquième par des vers qu'elle avait dans l'estomac et les intestins.

. . . . . « La nommée Garron, fut la » seule qui éprouva sur la fin du traitement

---

(1) *Voyez* Andry.

» des symptômes qui m'auraient alarmé, si » je n'avais connu le tempérament vaporeux » de la malade ; elle avait des songes » effrayans, elle éprouvait une chaleur brû- » lante et même des tremblemens dans les » membres. Je fis cesser l'usage du mercure » et de l'alkali-volatil, et dans peu de jours, » à l'aide des calmans, elle reprit sa pre- » mière santé. » (1)

Au reste, l'on n'a pas encore assez signalé l'influence que certains remèdes peuvent avoir sur la sensibilité, l'irritabilité, sur la santé des malades, et par conséquent sur les ulcères, les blessures, etc.

Quant au régime à prescrire à ceux dont on soupçonnerait que les morsures faites par un animal deviendraient dangereuses, il faut avoir égard à la saison, à l'âge, au caractère, au genre de sensibilité, à la manière d'être, physique et morale du sujet, et se conduire, pour les moyens prophilactiques, d'après ses connaissances; il faut, sur-tout chez certaines personnes, tout employer pour mettre le calme dans leur ame, car on ne peut douter, ainsi que je l'ai observé, que l'ima-

---

(1) Mém. de M. Cabrot, Soc. roy. de méd. Voyez aussi dans le même ouvrage, le Mém. de M. Mathieu.

gination exaltée ne puisse beaucoup influer sur les suites de ces sortes de blessures. L'on sait comme il faut peu de chose pour émouvoir la sensibilité chez un sujet disposé au spasme. « Il y a eu des personnes, dit » Fontana, qui s'apercevaient à peine d'être » mordues aux mains ou aux pieds par une » vipère ; mais ayant vu un moment après » une vipère à côté d'elles, au même instant » elles sont tombées en défaillance. J'ai » connu un homme, ajoute ce savant, qui » se voyant mordu par une vipère, tomba » sur-le-champ en pamoison par la seule » peur. »

. . . . . *Nec reticet, ab illâ ictorum* (parlant de la tarentule), *multo symptomata à depravatâ imaginatione pendere videri.* (1)

Sénèque dit avec raison : « Beaucoup de » malades sont morts pour avoir connu leurs » maladies. » Mesmer n'opérait rien sur ceux qui ne croyaient pas à l'effet de ses attouchemens.

Ainsi l'opinion de M. Bosquillon n'est pas sans fondement, mais soutenir, comme l'a pensé quelque temps M. Mignot de

(1) Morgagni, épis. 10, page 270. — Mém. de la Soc. roy. de méd. pag. 283 et suiv.

Genely

Genety (1), que la maladie appelée *rage* est toujours causée par le désordre que la crainte détermine dans l'organisme, c'est aller trop avant; je pourrais citer plusieurs exemples du contraire, tirés de ma pratique, dans l'un desquels la clef de St. Hubert a joué un grand rôle, si l'on n'en trouvait dans les auteurs qui sont sans réplique; et entr'autres celui de M. Mignot de Genety dont je viens de parler; si M. Bosquillon lui-même n'en avait pas consigné un dans son intéressante traduction de la Médecine de Cullen (2). L'observation seule rapportée par Buchan, au sujet d'un cocher mordu au doigt par un lièvre qu'il avait blessé à la chasse, et qui mourut six semaines après, de la rage, sans penser un seul instant au sort qui l'attendait, suffirait pour renverser l'opinion de ce médecin. (3)

Mais il faut convenir que si l'on pouvait faire un relevé de toutes les maladies que l'on a faussement attribuées à un virus rabien; de toutes les personnes prétendues guéries de la rage, et à qui il ne serait survenu

---

(1) Mém. de la Soc. roy. de méd. pag. 51.

(2) Tome 2, page 462 dans les notes.

(3) *Voyez* Observ. de Saviard, pages 412 et 421.

aucun accident quand même elles n'auraient pris aucun préservatif (1); et enfin de toutes les morsures faites par les animaux à dents canines, et dont on ne s'est pas occupé parce que les sujets affectés n'en n'ont eu aucune crainte, on reconnaîtrait que cette maladie est bien plus rare qu'on ne le pense, et elle serait plus rare encore, si les hommes aujourd'hui, comme vraisemblablement autrefois, ou comme ceux qui habitent dans d'autres pays que les nôtres, ignoraient ce qu'on entend par le mot *rage*. (2)

C'est donc en changeant, en détournant (3), et sur-tout en détruisant le siége de la sensibilité maladive, que l'on peut se promettre

---

(1) Qu'on me permette d'en citer quelques exemples. M. Baudot prétend en avoir préservé ou guéri cent et quinze, dont quatre-vingt deux avec un emplâtre vésicatoire, sur la plaie et les frictions mercurielles. M. Bonnet de la Bragerasse, près de cinq cents avec le mercure pris intérieurement, et en frictions, sans s'occuper des plaies. Le frère Duchoisel plus de trois cents par la même méthode, etc. etc. Mém. de la Soc. roy. de méd. 1783.

(2) Il faut observer que les auteurs disent le plus souvent, *un loup*, *un chien*, *un chat enragé*; mais qu'ils ne donnent aucune preuve physique de la maladie de ces animaux, du moins en général.

(3) L'éternuement survenant au hoquet, dit Hippocrate, le fait cesser tout de suite. Aphor. liv. 6.

des succès dans la cure du tétanos rabien par cause externe. Mais lorsque tout est, pour ainsi dire, bouleversé dans l'organisme, quoique le médecin doive agir, et toujours avec l'espérance de triompher de la maladie, quel reproche pourrait-on lui faire s'il était appelé trop tard, ou lorsque cette maladie est compliquée ? N'y a-t-il pas dans l'art de guérir, comme dans toutes les autres sciences, des bornes qu'il ne nous est plus possible de franchir ? Dire qu'on n'a jamais guéri de ce qu'on appelle rage déclarée, cela n'est pas vrai, je l'ai prouvé ; mais demander un remède pour guérir, dans tous les temps, cette maladie, c'est vouloir qu'un médecin se transforme en divinité. « La nature de » l'homme, dit Hippocrate, n'est pas elle » seule, plus forte que celle de l'Univers. (1)

La conséquence que l'on tirera des faits que je viens d'exposer, fatiguera d'abord, en concluant, que l'on a donc à redouter certaines morsures, faites par les animaux à dents aiguës, quand même ils jouiraient de la meilleure santé ; cela est vrai, comme il est vrai qu'une simple piqûre peut faire

(1) Des jours critiques.

mourir. Mais lorsqu'on réfléchira, et que l'on sera convaincu que les accidens qui en sont la suite sont très-rares; que celles faites par les chiens, les chats, etc. sont bien moins à craindre que celles faites par les loups, et que les premières sur-tout ne sont à redouter en général, que lorsque ces animaux sont en colère, parce qu'alors, semblables aux vipères, ils mordent plus profondément et avec plus d'acharnement; lorsqu'on sera persuadé que la salive ou bave de ces animaux, n'est dangereuse dans aucun cas; lorsqu'on sera sûr qu'en tenant constamment des pois dans le fond de la blessure, si l'on en craint les suites, pour y maintenir une longue suppuration, l'on n'aura plus rien à craindre; lorsqu'on sera sûr enfin, que dans le cas ou ces blessures négligées, oubliées seraient suivies de quelques accidens, il sera toujours facile de les faire disparaître en s'y prenant à temps, comme lorsqu'il s'agit du charbon, de quelques espèces de panaris, du croup, d'une hernie étranglée, etc. je suis persuadé qu'alors les hommes seront plus tranquilles, plus rassurés contre cette maladie. L'on fuira les gens à *secrets*, parce qu'on connaîtra leur profonde ignorance. Alors les hommes connaîtront parfaitement la cause de

leur mal, et un traitement simple les tranquillisera plus sûrement que tous moyens empiriques. Personne ne craindra d'aborder, de soigner ceux qui pourraient être affectés de ce tétanos, et bien loin de hâter leur mort, comme autrefois, tout homme intelligent pourra leur donner des secours éclairés, efficaces.

Si l'on croit qu'il est bon de tromper quelquefois les hommes, il n'en est pas de même des vérités que je viens d'établir, on ne peut trop les faire connaître, c'est rendre service, c'est concourir au bien de l'humanité.

« Aux yeux de celui qui se laisse imposer » par les jugemens humains, il n'est pas » d'absurdité monstrueuse, qui ne puisse » devenir principe évident, vérité certaine ; » il n'est pas de vérité grande et féconde » qui ne puisse passer pour une erreur dan- » gereuse et coupable. » Cabanis, *du degré de certitude de la médecine*, pag. 127.

P. S. Au moment ou j'allais mettre ce travail à l'impression, j'ai vu avec plaisir que MM. Percival, médecin Anglais, et Kush de Philadelphie, avaient depuis long-

temps la même opinion que moi sur la cause de la rage (1). Il est bien surprenant qu'aucun auteur n'ait fait mention de l'opinion de ces médecins. J'ignore quels sont les moyens curatifs que propose M. Kush; quant à ceux de M. Percival, ils ne sont point en raison du principe qu'il établit.

La lecture de l'extrait de l'ouvrage de M. Percival, ne m'a pas empêché de soumettre le mien au jugement des savans. Je l'ai fait imprimer tel que je l'ai rédigé avant que j'eusse connaissance des Essais de médecine de ce médecin Anglais. On ne doutera pas de cette vérité, dont je pourrais donner des preuves irrécusables, si je n'étais plus jaloux des progrès de la science que d'une vaine gloire. On peut en conclure seulement, qu'il y a en Amérique, en Angleterre et en France, des médecins qui, sans s'être communiqué leurs idées, pensent de même sur la cause de la rage : ce qui doit bien engager les hommes de l'art à étudier cette maladie plus attentivement.

M. O. un des rédacteurs de la Bibliothèque britannique, n'est pas de l'avis de MM. Kush

(1) *Voyez* Biblio. Britan. tome 38, années 1808, pag. 353 et suiv.

et Percival, je crois avoir refuté ses objections dans cet *Essai.* Ce médecin, très-instruit, cite contradictoirement l'observation de son enfant, qui, mordu à la joue et à la lèvre par un chien bien portant, éprouva cependant deux jours après, un tétanos qui fut traité par les frictions huileuses et opiacées, qu'on lui fit sur l'épine du dos et au cou, et par l'usage de quelques anti-spasmodiques pris intérieurement. L'enfant guérit; mais ce savant ne nous dit pas dans quel état était la blessure lorsqu'il fut affecté du tétanos; il ne nous dit pas si le taffetas d'Angleterre appliqué sur la plaie, n'a pas empêché l'écoulement du pus et déterminé plus d'inflammation, comme on l'a vu quelquefois; ou si les accidens ont cessé au moment de la suppuration. Je dois présumer au moins, que si la suppuration n'eût pas eu lieu promptement, les accidens auraient augmenté d'intensité, l'enfant y aurait succombé et l'on aurait dit, sur-tout si l'animal eût été tué de suite, comme cela a lieu le plus souvent : *le chien étant en colère, sa salive est devenue rabieuse; donc l'enfant de M. O. est mort de la rage.*

NOTES.

Note A, page 28.

(Cette Note doit être lue à la fin du 1.er alinéa, ligne 6.me, même page 28).

Pendant leurs maladies, un de ces chiens a témoigné des envies de mordre lorsqu'on l'approchait; il rongeait dans le commencement son chenil, et a vomi plusieurs fois; dans le même temps l'autre mâchait sans cesse, comme s'il eût eu dans la gueule quelque corps étranger. Ils étaient tristes, avaient les yeux éteints et larmoyans, baissaient toujours la tête lorsqu'on les forçait à se lever, et alors leurs queues étaient pendantes. Ils ont été agités pendant leur sommeil, faisaient des cris plaintifs au point de réveiller les jeunes gens qui ont bien voulu en prendre soin.

Ils n'ont été bien malades qu'environ quatre jours à dater du deuxième au troisième jour après leurs mutilations; alors leurs plaies ont commencé à suppurer; ils se sont ensuite rétablis peu à peu, de manière à reprendre en partie leur gaieté et leur appétit ordinaires.

J'ai fait à un autre chien plusieurs incisions profondes aux cuisses, j'ai rempli les plaies de différentes substances corrosives, puis j'ai fait des sutures à la peau; il a éprouvé les mêmes accidens et en outre la diarrhée. Il est mort le sixième jour.

J'avais l'intention de varier ces expériences, d'y soumettre plusieurs autres animaux; mais je n'avais ni le temps, ni les aides, ni un local propice pour cela. Je crois qu'on ne peut les faire que dans une école vétérinaire, parce que tout y est disposé pour les favoriser. Je les ai cependant tentées sur des lapins. Leurs plaies sont devenues promptement crouteuses, et ont très-peu suppuré; deux sont morts environ un mois après, mais ils étaient à la campagne et je n'ai pu les voir malades. Ces animaux sont bien moins sensibles que les chiens; l'on déchire leurs muscles avec beaucoup de facilité. Aussitôt après les opérations, l'un faisait craquer ses dents et imitait parfaitement le bruit que font les souris lorsqu'elles rongent du bois, l'autre cassait avec ses dents des brins de paille. Mais cet état n'a pas duré long-temps. Au bout de quelques minutes, ils ont mangé comme auparavant. Je les ai cependant vus tristes quelques jours après, et l'un des deux se laissait prendre et manier sans témoigner aucune envie de s'échapper.

NOTE B, page 56.

HORREUR de l'eau est une expression outrée et donne une fausse idée de l'accident que l'on veut signaler. Le malade affecté du tétanos rabien n'a pas horreur de l'eau, comme nous l'aurions si l'on voulait, par exemple, nous

faire avaler de la viande pourrie. Mais, comme chez ces malades tous les sens sont quelquefois exaltés, les corps blancs, les liquides transparens, causent à leurs yeux une impression trop vive, ainsi que chez cette femme, qui dans les premiers mois de ses douze grossesses ne pouvait traverser une rivière sans la cacher à ses yeux; comme lorsque nous sortons de l'obscurité, que nous regardons une lumière vive; mais c'est si peu l'horreur de l'eau, que souvent ces malades boivent sans répugnance, en leur cachant le liquide qu'on leur présente, ou en le leur offrant dans un vase de couleur sombre, ou même seulement lorsqu'ils ferment les yeux.

Cette expression, *horreur de l'eau*, est aussi quelquefois employée pour désigner la difficulté, ou même l'impossibilité qu'éprouvent les malades lorsqu'ils veulent avaler, par rapport au spasme qui leur affecte l'estomac ou l'œsophage, quand même la vue du liquide ne leur cause aucune impression fâcheuse, semblables à ce soldat, qui, affecté de la rage, disait, en voulant s'efforcer à boire : *Je n'ai jamais eu peur au milieu des combats, et je ne pourrais avaler un verre d'eau !*

Mais lorsqu'on présente à boire à quelques-uns de ces malades, s'ils ne peuvent avaler qu'avec peine, ou s'ils ne le peuvent absolument, la certitude où ils sont de cet obstacle,

leur donnent cette répugnance qu'ils manifestent par des signes extérieurs, comme cela arrive quelquefois à ceux qui ont une esquinancie; à ceux que l'on sollicite à boire pour aider l'effet d'un vomitif, etc. Comme chez cet hydrophobe dont parle Saviard, qui désirait ardemment recevoir ses Sacremens; on lui promit de le satisfaire s'il voulait boire de l'eau. Il fit beaucoup d'effort, mais il réussit; alors on remplit la promesse qu'on lui avait faite : Il mourut bientôt après.

Ainsi, les fausses idées que l'on a de cet accident, contribuent encore à agraver le sort de ceux qui sont affectés dn tétanos rabien. *Je ne peux pas boire, disent-ils, la vue de l'eau me fatigue, donc je suis enragé.*

Note C, page 66.

J'ai pensé, en rédigeant mon Mémoire, qu'il était inutile de multiplier les observations qui servent de preuves à mon opinion, parce qu'il suffit de lire le premier ouvrage qui traite de la rage pour en trouver de confirmatives. Je crois cependant nécessaire d'en ajouter une à celle de M. Ste-Marie. « J'ai vu, dit Guy-Patin, dans la lettre que j'ai indiquée, un gentil-» homme Breton, âgé de 29 ans, naturellement » fort dévot, qui devint mélancolique, puis » il eut une espèce de manie avec fièvre con-

» tinue et convulsions.... Un moine avait peur » qu'il ne fût possédé ; à ce délire, dans lequel » on fût obligé de le lier, succédèrent deux » autres symptômes, des mouvemens épilep- » tiques, et une passion hydrophobique, comme » chez ceux qui ont été mordus d'un chien enragé, » avec la soif et l'aversion des choses liquides... » Il est tout-à-fait guéri et remis dans son bon » sens. »

Note D, page 70.

Il en est de même du mot *peste*. On a désigné par cette expression, plusieurs maladies épidémiques, dont les causes étaient bien différentes ; et comme ce mot *peste* entraîne toujours avec lui celui de *contagion*, on a pensé que la plupart de ces maladies étaient contagieuses ; mais on a négligé quelquefois d'étudier les causes de ces maladies, qui peuvent être une suite des variations de l'atmosphère, variations qui influent plus ou moins sur la santé, en raison du climat et de l'habitude ; des miasmes délétères ; des mauvais alimens, ce qui fait présumer qu'elles ne sont pas contagieuses, parce que les habitans d'un canton, d'un pays, sont tous soumis à la même influence maladive. C'est d'après cette idée de contagion, qu'on a été, comme pour ceux affectés de la rage, jusqu'à repousser les hommes qui fuyaient les

lieux où régnaient ces épidémies meurtrières. On devrait donc ne jamais se servir du mot effrayant de *peste*, mais donner à chaque épidémie, après en avoir bien étudié la cause, un nom qui la caractérise. Et peut-être serait-on alors moins enclin à les regarder en général comme contagieuses; alors les chagrins et la crainte ne multiplieraient pas, ainsi que dans la rage, le nombre des victimes..

« Il y en eut (des femmes) qui, au bruit » de la sonnette attachée au tombereau pour » avertir les passans de s'éloigner, tombèrent » sans vie; on en vit aussi d'une fortune et » d'une condition au-dessus du commun, qui, » ayant entendu sonner la prière pour demander » à Dieu la cessation du fléau, furent saisies » d'une telle frayeur, qu'elles tombèrent malades » en rentrant chez elles et moururent.

» . . . . . *Une femme épousa successi-* » *vement six maris en peu de temps, et les* » *enterra tous, sans avoir elle-même pris la* » *peste.* » (1)

Note E, page 86.

Lorsque les forces vitales, ou si l'on veut, lorsque la nature n'a qu'une maladie à combattre, que cette maladie soit interne ou externe,

---

(1) Papon, peste de Lyon en 1628 et 1629, tome 1, pag. 173 et suiv.

il est en général facile de suivre sa marche, de calculer ses efforts, de prononcer sur ses succès ; il est facile d'administrer les rémèdes propres à l'aider dans son travail ; comme aussi il est facile, généralement parlant, de la soustraire, par des opérations de la main à la cause qui l'oppresse, qu'elle ne peut toujours surmonter parce que la résistance est supérieure à son action. Mais lorsque le sujet est en même temps affecté de deux maladies, comme lorsqu'il a une plaie de quelque genre qu'elle soit, et une affection interne ; la nature ne s'occupe souvent que de cette dernière maladie ; alors la plaie languit, elle se fane, elle s'étiole ; la suppuration s'arrête ; ou bien elle annonce une espèce de corruption dans son tissu. La maladie interne étant guérie, la plaie reprend bientôt un air de fraîcheur et de santé. C'est d'après la connaissance qu'ils ont de cet état, que les praticiens triomphent souvent de la mort qui allait frapper les blessés dont ils prennent soins. Dans la maladie appelée *rage*, les médecins n'ont pas toujours eu cette vérité présente à l'esprit, lorsqu'ils ont quelquefois attribué à la plaie ou même à la cicatrice de cette plaie, des accidens dans lesquels l'une ou l'autre n'entrait pour rien.

D'autres fois la nature s'occupe en même temps des deux maladies ; mais alors on ne peut guère la suivre dans sa marche, ses efforts

sont, pour ainsi dire, compliqués, ils s'entravent les uns et les autres. Les vésicatoires, par exemple, que l'on applique à contre-temps dans les maladies, troublent le travail de la nature, et rend ses efforts impuissans parce qu'elle est obligée de les partager. Telle est encore une petite vérole compliquée de vers dans l'estomac ou dans les intestins. Telles sont les plaies dans lesquelles il y a des corps étrangers qui irritent les parties sensibles, tandis que le malade a une débilité de l'estomac, une fièvre d'hôpital, etc. lorsqu'il a les nerfs d'une sensibilité trop exaltée ; comme aussi lorsqu'il est affecté par le chagrin, la crainte, etc. C'est encore une vérité qu'on ne s'est pas toujours rappelée en traitant des sujets qu'on a regardés comme affectés du tétanos causé seulement par une blessure.

FIN.